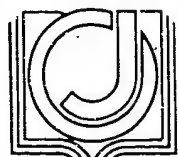


JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(28^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 9 mai 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 689).
2. **Secteur public audiovisuel.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 689).
MM. Michel Vauzelle,
François d'Aubert,
Louis de Broissia,
Claude Miqueu,
Jean-Pierre Bequet,
Gilbert Gantier,
Guy Lordinot,
Bertrand Gallet,
Christian Estrosi,
Michel Françaix,
Thierry Mandon,
Jacques Toubon,

Mme Frédérique Bredin,
MM. Jean-Jack Queyranne,
Jean-Pierre Delalande.

Suspension et reprise de la séance

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Clôture du débat.

3. **Renvoi pour avis** (p. 710).
4. **Dépôt de projets de loi** (p. 710).
5. **Ordre du jour** (p. 710).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. PASCAL CLÉMENT, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. L'ordre du jour prioritaire des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 mai 1989 inclus a été ainsi fixé en conférence des présidents :

Ce soir :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel.

Mercredi 10 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente, et jeudi 11 mai, à quinze heures, après les questions à M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, et vingt et une heures trente :

Projet sur la sécurité routière.

Vendredi 12 mai, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat et quinze heures :

Projet, adopté par le Sénat, sur l'accueil de personnes âgées ou handicapées.

Mardi 16 mai, à seize heures et vingt et une heures trente : Deuxième lecture de la proposition de loi sur les délégations parlementaires pour les communautés européennes ;

Deuxième lecture du projet sur le code de la voirie routière.

Mercredi 17 mai, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur le code rural.

Jeudi 18 mai, à quinze heures, après les questions à M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur la répression de l'usage des produits dopants dans le sport.

Vendredi 19 mai, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, quinze heures et, éventuellement, vingt et une heures trente :

Deuxième lecture du projet sur l'information et la protection des consommateurs.

Par ailleurs, la conférence des présidents propose d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire, le mardi 16 mai, à la suite de l'ordre du jour prioritaire, les conclusions du rapport de la commission des lois sur la proposition de résolution de M. Louis Mermaz tendant à modifier le premier alinéa de l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

2

SECTEUR PUBLIC AUDIOVISUEL

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel.

La parole est à M. Michel Vauzelle.

M. Michel Vauzelle. Monsieur le président, madame le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication, mes chers collègues, je voudrais aborder quelques instants la dimension européenne de notre débat.

Au sommet européen de Rhodes, le Président de la République a insisté sur la nécessité pour l'Europe de défendre son indépendance et son identité culturelle. L'initiative Eurêka audiovisuelle a été, à l'époque, bien accueillie par l'ensemble de nos partenaires européens.

Or, quelques mois plus tard, c'est l'ensemble de ces mêmes partenaires, semble-t-il, qui n'a pas voulu comprendre l'expression de ce même souci dans ce que j'appellerai, pour être bref, l'« affaire des quotas ».

Aujourd'hui, avec un peu de recul, quelle analyse, madame le ministre, peut-on faire de cet épisode regrettable, que l'opinion politique française a en tout cas mal perçue ?

Si nos partenaires européens n'ont pas la même volonté que nous, Français, en fait d'indépendance, de défense et illustration de l'identité culturelle de l'Europe, que peut faire la France ?

Ce combat n'est heureusement que culturel. On en perçoit bien cependant les échos financiers et politiques. Mais l'enjeu final est tout de même, dans les années à venir, notre liberté.

Quelles peuvent être alors les chances de succès de la France dans ce domaine si elle ne peut finalement compter que sur elle ? Et, dans ce cas, comment le secteur public audiovisuel français pourrait-il assurer une garantie minimum ?

Je voudrais, madame le ministre, vous poser une autre question, qui, pour être à la marge du fond de ce débat, n'en est pas moins capitale si l'on veut défendre non seulement notre identité culturelle, mais, au-delà, et plus fondamentalement encore si possible, nos capacités de jugement et notre dignité : comment parler de l'avenir de nos chaînes de télévision, des rapports entre le secteur public et le secteur privé si n'est pas abordé le défi lancé par la télévision à nos capacités de préserver l'intégrité psychologique et intellectuelle, la sauvegarde de l'esprit critique et le libre arbitre de nos concitoyens téléspectateurs ?

Je pense bien sûr notamment, mais pas seulement, aux enfants livrés sans formation aucune à un nombre d'heures de télévision souvent supérieur au nombre d'heures de classe. La France a heureusement depuis 1984 placé le cinéma et l'audiovisuel parmi les enseignements dispensés par l'éducation nationale. Certains de nos partenaires européens semblent avoir la même préoccupation. Le ministre de la culture a décidé de faire étudier la création en France, en accord avec le Conseil de l'Europe, d'un centre européen de l'image et du son, chargé de coordonner, avec l'aide de professionnels de l'image et du son, de psychologues et d'enseignants, tout ce qui se fait en Europe en matière de pédagogie et de formation des téléspectateurs, notamment des jeunes téléspectateurs, pour qu'ils restent des citoyens libres.

Ma question est donc : quel rôle pensez-vous confier au secteur public audiovisuel pour en faire un moyen de diffusion de cette formation des téléspectateurs ? N'est-ce pas lui qui peut être le garant, sinon l'un des garants, d'une sorte de formation minimale garantie, que, pour l'instant, ni l'école, ni dans bien des cas les parents ne peuvent apporter ?

Telles sont, madame le ministre, les deux questions que je voulais vous poser. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, plusieurs orateurs vous ont remercié, cet après-midi, d'avoir organisé ce débat sur le secteur public audiovisuel.

Il est de fait que c'est probablement une bonne chose. Mais, en vous écoutant, j'ai eu l'impression que vous étiez venue ici avec des idées très arrêtées...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Mais non !

M. François d'Aubert. ... et je trouve cela tout à fait dommage.

Des propositions ont été faites ; d'autres le seront ce soir. Mais ce débat est le énième que nous ayons sur l'audiovisuel et les promesses que vous faites au nom du Gouvernement nous laissent quelques doutes et nous inspirent certaines interrogations.

Vous nous dites, par exemple, qu'il y aura de l'argent pour le secteur public. Il y en aura peut-être cette année, à condition toutefois que vous négociez un peu avec M. Charasse et quelques autres - car lorsqu'on les écoute, lorsqu'on écoute même le Premier ministre, on n'a pas l'impression que le secteur audiovisuel sera prioritaire dans les choix budgétaires. Mais ce que vous nous avez annoncé cet après-midi, notamment en ce qui concerne le remboursement de la redevance, implique des mesures qu'aucun gouvernement n'a jamais voulu prendre depuis dix ans. Dans ces conditions, permettez-moi d'être un peu sceptique. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Saint-Thomas !

M. François d'Aubert. Tout à fait !

Compte tenu de mon expérience, très modeste, d'administrateur d'Antenne 2 pendant deux ans, je crois que ce secteur public de l'audiovisuel connaît trois problèmes importants : un problème d'hommes, ce qui est, me semble-t-il, le point le plus difficile et le plus délicat à aborder ; un problème d'entreprise ; enfin, les règles du jeu applicables au secteur public, notamment à l'intérieur, de façon à éviter une concurrence et une rivalité excessives.

À cet égard, madame le ministre, vous noircissez un peu le tableau et il ne faut pas exagérer la rivalité entre Antenne 2 et F.R. 3. Vous nous expliquez qu'il faut en quelque sorte - je caricature peut-être - nommer un super-président pour éviter qu'« Apostrophes » et « Thalassa » ne soient programmés le vendredi à la même heure et vous ajoutez : « De temps en temps, il y a des programmations qui ne collent pas ! » C'est vrai que ces deux émissions sont à la même heure, mais il suffirait que les présidents se téléphonent.

M. Michel Péricard. Ils peuvent même déjeuner ensemble !

M. François d'Aubert. Point n'est besoin pour cela de super-président, de commission de coordination ou de comité de structures !

Et cela nous ramène au problème d'hommes. Il ne s'agit évidemment pas de couper des têtes, ni de se livrer à des règlements de comptes.

M. Michel Françaix. Ah bon ?

M. François d'Aubert. Les chaînes publiques souffrent actuellement d'un problème de *management*. Elles ont besoin d'équipes nouvelles, comme en ont besoin les entreprises qui sont en difficulté. Les deux chaînes publiques sont des entreprises en difficulté ; il leur faut des dirigeants.

M. Jean Tardito. Bernard Tapie !

M. François d'Aubert. Ce ne serait peut-être pas forcément le plus mauvais, mais il n'est pas là !

Il faut, dis-je, des dirigeants ayant un profil de chef d'entreprise et non - comment dire ? - des « fonctionnaires culturels », comme il y en a beaucoup, même si l'espèce commence à s'épuiser, car ils sont tous « casés » ça et là.

Il faut des hommes habitués à d'autres défis que de résister à l'alternance politique dans l'appareil d'Etat, des hommes capables de dynamiser des professionnels certes très bons mais souvent démotivés, voire démotivés, des hommes désireux de donner à Antenne 2 et à F.R. 3 de véritables « projets d'entreprise » - cela, vous l'avez dit tout à l'heure,

mais je ne suis pas absolument sûr que nous soyons d'accord sur le sens qu'il faut donner à cette formule -, des projets qui soient discutés avec le personnel, de façon qu'il y ait une véritable communication à l'intérieur de ces entreprises. Car ni à F.R. 3, ni à Antenne 2, ni sans doute à Radio France, on ne « communique » beaucoup, ce qui est un paradoxe pour des entreprises audiovisuelles.

Il faut des hommes courageux, je ne dis pas téméraires. Car, lorsqu'on regarde en face les problèmes à F.R. 3, on se dit que, sans plan social, cette chaîne aura du mal à faire face. Et la gestion d'un plan social dans une entreprise en difficulté comme l'est F.R. 3 est chose difficile et implique de lourds sacrifices.

Il faut des hommes qui soient aussi conscients que les entreprises du secteur audiovisuel public ont des devoirs non seulement vis-à-vis de l'autorité de tutelle - vous avez tendance, vous, à considérer que les devoirs de ces patrons de chaîne sont des devoirs vis-à-vis de vous, vis-à-vis de l'Etat, vis-à-vis du service juridique et technique de l'information, vis-à-vis des pouvoirs publics - mais surtout vis-à-vis des téléspectateurs. Contrairement à vous, je ne me lancerai jamais dans des propositions concrètes en disant : « Il faut qu'ils fassent telle chose, qu'ils élaborent tel programme ; ou alors, ce ne sont pas de bons chefs d'entreprise ! » C'est à eux, précisément, qu'il appartient de définir ce qu'ils doivent faire, en étant conscients d'un certain nombre de contraintes qui tiennent précisément au fait que ce sont des dirigeants du secteur public.

En vous entendant définir les missions du secteur public, du service public, j'ai été quelque peu déçu. Vous nous dites : « La particularité du secteur public, ce doit être la qualité des programmes. » Franchement, c'est l'invention du fil à couper le beurre - que l'on m'excuse de m'exprimer ainsi. Et quand vous ajoutez : « Le secteur public, ce doit être le prolongement de l'action culturelle et éducative de l'Etat », on se croirait revenu en 1981, quand M. Mauroy nous vantait les mérites des nationalisations ! On a l'impression que vous voulez renationaliser le secteur public. Personnellement, je suis tout à fait favorable à ce qu'il y ait un secteur public et je ne propose pas du tout une privatisation, mais, au moins, donnez à ces entreprises du secteur public une véritable indépendance, une véritable liberté vis-à-vis de la tutelle.

M. Pierre Hiard. C'est original !

M. François d'Aubert. Traitez-les en entreprises responsables ! Dans les années 1969-1970, on discutait de l'application du rapport Nora aux entreprises publiques. Appliquez-le maintenant à l'audiovisuel ! Cela ne fera jamais que vingt ans de retard !

Les contrats, la liberté des entreprises, voilà ce qu'il faut essayer de promouvoir.

Il nous faut, disais-je, des *managers*. Dans cet esprit, un changement de statut des dirigeants d'entreprise s'impose. Aujourd'hui, ils ont un mandat qui est beaucoup trop court : trois jours ... je veux dire trois ans. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Françaix. Trois jours, c'était avec vous !

M. François d'Aubert. C'est un lapsus tout à fait révélateur, car, avec vous, madame le ministre, certains ont l'impression d'avoir un mandat de trois jours !

M. Michel Françaix. C'était de votre temps !

M. François d'Aubert. Et c'est bien l'un des problèmes de ces dirigeants, cette espèce d'insécurité dans laquelle ils se trouvent.

Or rien dans vos propos ne permet de penser que vous jugez leur mandat trop court. C'est vrai qu'il est confortable pour les dirigeants politiques, quels qu'ils soient, d'avoir des présidents de chaîne ayant un mandat de trois ans. Mais, si une loi est proposée, il faudra prévoir un mandat de cinq ans ou de six ans, en tout cas beaucoup plus long qu'il ne l'est actuellement. Attention aux fausses solutions !

Je dirai maintenant un mot sur la présidence unique pour Antenne 2 et F.R. 3. Cela ressemble à la monarchie austro-hongroise : un monarque pour deux royaumes. Mais on sait que cela n'a pas très bien marché et c'est sans doute une mauvaise solution. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à être de cet avis puisque M. Schreiner a dit la même chose, un peu plus discrètement peut-être.

M. Michel Péricard. Il l'a très bien dit !

M. François d'Aubert. Il a tout à fait raison, car ce président se mêlera de tout mais ne s'occupera de rien : en réalité, ce sera une structure supplémentaire, un ministre supplémentaire. Vous voulez au fond créer, mais je ne suis pas sûr que ce soit dans votre intérêt, une sorte de sous-secrétariat d'Etat chargé du secteur public audiovisuel. Vous êtes déjà deux à vous en occuper, sans compter tous les pères Joseph que l'on trouve à l'Elysée et ailleurs. Vous êtes donc assez nombreux pour exercer la tutelle sur le secteur public. Alors, par pitié, pas de troisième ministre !

Si cette présidence unique doit être le prélude à une fusion d'Antenne 2 et de F.R. 3, c'est là aussi une très mauvaise solution. Il y a d'abord un risque de coûts supplémentaires. Les salaires de F.R. 3 sont inférieurs à ceux d'Antenne 2. Quasi automatiquement, on assistera à un alignement qui entraînera un coût supplémentaire pour le secteur public.

M. Jean Tardito. Vous voulez pérenniser les injustices ?

M. François d'Aubert. En ce qui concerne la production, la S.F.P. reproche déjà à Antenne 2 de ne pas lui passer assez de commandes. Or vous risquez d'introduire un système où ce seront les centres de production de F.R. 3 qui seront mis à contribution, qui deviendront un point de passage obligé pour Antenne 2. Non seulement les producteurs privés en souffriront, mais également la S.F.P.

Où est la cohérence, madame le ministre ?

Il faut donc des managers. Il faut aussi traiter ces chaînes comme de véritables entreprises indépendantes de l'Etat. Je n'ai pas le temps de développer tous ces arguments sur les excès de la tutelle.

D'ailleurs, tout à l'heure, madame le ministre, vous avez proposé des choses raisonnables. Malheureusement, vous n'avez pas proposé d'abroger le décret de 1984 : en fait, il faut substituer le contrôle *a posteriori* au contrôle *a priori*. Il faut que les sous-chefs de bureau du budget cessent de se prendre pour des programmeurs ou des producteurs de télévision en herbe - je ne parle pas du service juridique et technique de l'information, où l'on a beaucoup plus de modestie.

En ce qui concerne l'identité des entreprises, vous avez affirmé, ce qui est un peu contradictoire, que F.R. 3 devait être une chaîne à la fois généraliste et régionaliste. Moi, je propose que F.R. 3 se consacre exclusivement à l'information culturelle, sportive, politique, économique, avec une articulation entre les régions, le niveau national et l'Europe, et cesse de diffuser des films. Très franchement, on ne voit pas en quoi consiste la « signature », l'identité de F.R. 3, lorsqu'elle diffuse des films.

Pour que ces organismes puissent supporter la compétition avec le secteur privé, français et européen, il faut qu'ils aient des ressources stables. L'augmentation de la redevance, c'est la vieille solution. Il y a peut-être mieux à faire car la redevance coûtera toujours cher à recouvrer : 500 millions de francs. Pourquoi, madame le ministre, ne pas essayer de travailler davantage avec les Télécom, qui s'intéressent déjà à la télévision par le biais du câble ? Il serait charitable de diminuer les frais de diffusion des chaînes : près de 500 millions de francs pour Antenne 2, c'est-à-dire à peu près 20 p. 100 de son budget. Maintenant que les Télécom sont actionnaires de T.D.F., pourquoi ne fait-on pas un effort de ce côté-là ? Vous souhaitez la cohérence des organismes publics du secteur de l'audiovisuel. La première cohérence, c'est là qu'il faut la rechercher. Demandez à M. le ministre du budget de réduire son prélèvement sur les Télécom, d'une dizaine de milliards bon an mal an, et de le transférer sur l'audiovisuel public. Les frais de diffusion seraient beaucoup moins importants et grèveraient beaucoup moins les budgets de l'audiovisuel.

La redevance est une sorte d'impôt sur les portes et fenêtres : on en est encore sous l'Ancien régime pour l'audiovisuel !

Mme Frédérique Bradin. Oh !

M. François d'Aubert. Afin de réduire les frais de recouvrement de la redevance, ne serait-il pas possible d'envisager un recouvrement de la redevance en même temps que l'envoi de la facture de téléphone, tous les deux mois ? Cela permettrait, j'en suis convaincu, de réduire les frais, et l'idée a déjà été lancée pour les factures d'électricité.

M. le président. Monsieur d'Aubert...

M. François d'Aubert. J'en arrive à ma conclusion, monsieur le président. (*Ah !* sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Très bien, monsieur d'Aubert !

M. François d'Aubert. Ce que nous vous demandons d'abord, madame le ministre, c'est un petit peu plus d'indépendance et de liberté pour le secteur public. Nous ne demandons pas qu'il soit privatisé, mais qu'il soit libéré de la tutelle, que les responsables de chaînes soient de véritables chefs d'entreprise, aient une délégation budgétaire, le droit d'emprunter, puissent faire de véritables investissements dans la production. La gestion des chaînes est actuellement à courte vue, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, où l'on fait des « pilotes d'émission », parce qu'il n'y a pas assez d'argent, que la comptabilité est à court terme, qu'il s'agit d'une comptabilité d'association alors qu'il faudrait une comptabilité d'entreprise.

Madame le ministre, sortez un petit peu de vos contradictions !

Le C.S.A. a été créé, nous souhaitons qu'il existe. Au moment du débat sur sa création, vous n'avez pas voulu qu'il ait un pouvoir réglementaire autonome. Vous avez préféré récupérer vous-même les pouvoirs. Ça a été une première erreur. Aujourd'hui, vous exercez ces pouvoirs à plein, et peut-être un peu trop. Je crois que les lignes de téléphone n'ont jamais aussi bien fonctionné entre le C.S.A. et vous, entre vous et les dirigeants des chaînes. Vous exercez une tutelle (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

Ne prenez pas cet air innocent, madame le ministre ! Chacun le sait ! Un peu de franchise ! (*Exclamations sur les mêmes bancs*.) Le secteur public n'a jamais été autant sous la tutelle des pouvoirs publics ! « Oh ! » sur les mêmes bancs. - *Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.* Vous convoquez les présidents de chaîne sans ordre du jour. Vous pourriez au moins leur dire pourquoi vous les faites venir dans votre bureau !

Ce qu'il faut, c'est un secteur public avec des entreprises libres, responsables, dotées de véritables ressources non contingentées et, surtout, qui regardent un peu vers l'extérieur.

Je rappellerai un seul chiffre pour conclure. Le chiffre d'affaires d'Antenne 2 représente simplement le double du bénéfice du groupe Bertelsmann, premier groupe européen d'édition dans le secteur de l'audiovisuel. Il faut se souvenir de ce chiffre. Si l'on veut un secteur public puissant, il faut lui donner les moyens de l'être, c'est-à-dire davantage de liberté et d'indépendance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Louis de Broissia. J'espère que notre collègue respectera son temps de parole.

M. Louis de Broissia. Le débat sur l'avenir de l'audiovisuel public se déroule dans une ambiance un peu surréaliste. Le ministre de la communication a fait tout à l'heure une brève apparition, laissant Mme le ministre délégué nous écouter attentivement, ce à quoi nous sommes d'ailleurs sensibles. Et pourtant, les intervenants de gauche expriment tout autant que ceux de nos rangs un point de vue désabusé. Leur mérite est d'ailleurs grand de trouver de la clarté et du dynamisme dans un rapport qui reste confus, plein d'ambiguïtés et guère enthousiasmant. Même l'orateur du groupe socialiste, M. Schreiner, qui n'a pas hésité à défier l'incohérence...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Merci !

M. Louis de Broissia. ... en rendant la privatisation de T.F. 1 responsable de tous les malheurs du service public...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Ça vous dérange peut-être, mais c'est vrai !

M. Louis de Broissia. ... n'a pas réveillé la relative torpeur d'un débat beaucoup trop académique. Les médias eux-mêmes ne s'y trompent guère, qui ne mettent en vedette, dans ce rapport, que l'idée d'un rapprochement-fusion d'Antenne 2 et de F.R. 3, pour le meilleur ou pour le pire, alors même que ce projet devra être rediscuté à l'occasion de l'examen d'un texte de loi.

Alors, un débat pour quoi faire ? Pour remplir une promesse, madame le ministre, que vous aviez faite l'hiver dernier, alors même que vous nous laissiez sur une sensation d'inachevé, en disant : « Mesdames, messieurs les députés, dès que possible, et sans doute au printemps, nous vous permettrons de débattre à fond de l'avenir de l'audiovisuel public ? »

La montagne aurait-elle accouché d'une souris ?

Parlons d'abord de ceux que nous devons rassurer. Il est fort peu question des téléspectateurs dans ce rapport, comme s'ils étaient la dernière roue du carrosse ! Où sont les sondages, où sont les enquêtes, où sont les panels de téléspectateurs concernés par l'avenir de l'audiovisuel public ? Car ils sont concernés puisqu'ils choisissent et payent, souvent deux fois, comme passibles de la redevance et comme contributables.

Tournons-nous maintenant vers une autre catégorie : les professionnels de la communication, et en particulier les syndicalistes. Alors là, madame le ministre, vous êtes servie ! Bien qu'ils aient été consultés, interrogés, sollicités, choyés, leur avis est relativement désespérant pour vous !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). C'est vous qui le dites !

M. Louis de Broissia. Je citerai l'un d'eux : « Ce débat va couvrir une nouvelle mystification gouvernementale ». Reportez-vous à vos journaux préférés ! Un autre conseille : « Faire d'importantes réserves et indiquer de nombreux désaccords ».

Ce débat est-il destiné à rassurer le Parlement ? Vous avez dû, l'hiver dernier, faute de consensus, utiliser le 49-3 pour sortir le projet de loi sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel d'une fâcheuse impasse. Je parie que, si un projet était soumis ce soir à notre vote, il faudrait bien plus que le 49-3 pour trouver une majorité, même relative. *(Rires sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Thierry Mandon. Ah bon ?

M. Louis de Broissia. La question posée dans ce débat est très simple : oui ou non, l'audiovisuel public a-t-il, à partir de ce rapport, des missions mieux définies ? Comment trouvera-t-il les moyens de les assumer ? Enfin - et je rejoins là mon collègue François d'Aubert - qui doit diriger les entreprises du secteur public ?

Plutôt que de déstabiliser Antenne 2 et F.R. 3 avec des déclarations fracassantes et un peu tapageuses, faut-il se contenter de l'appréciation un peu simple d'un de vos amis politiques : « Antenne 2, la chaîne publique, F.R. 3, l'auberge espagnole, la S.E.P.T., la bonne conscience » ? Devons-nous nous contenter de ces missions ? Non. Le point faible du secteur public, nous le savons et je ne le tairai pas...

M. Marcel Wacheux. C'est bien dommage !

M. Louis de Broissia. ... ce sont les missions dévolues à F.R. 3. Comment motiver des équipes sans leur dire à quoi elles seront utiles ? Nous pensons, au groupe R.P.R., qu'il faut dire oui à une télévision régionale, oui à une réelle télévision pluraliste en province - et il y a du chemin à faire - oui à une culture populaire et régionale. Alors que l'on parle de plus en plus de télévision locale, faut-il s'attacher à de grandes régions où personne ne se reconnaîtrait ? Il faut redonner aux équipes régionales de F.R. 3 le goût de la productivité, du terrain et de la production.

La mission d'Antenne 2 est plus nette : c'est la chaîne de référence, la grande chaîne. Pour la S.E.P.T., la gâtée du service public de l'audiovisuel, pas de difficulté, et tant mieux pour ceux qui y travaillent ! Pour R.F.O., rien, ou presque, et je le regrette. Quant à R.F.I., il faut affirmer son rôle éminent dans le monde, et pas uniquement dans le monde francophone. Ce n'est pas seulement la voix du Gouvernement français, c'est celle de la France et des Français.

Une fois que ces missions seront mieux définies, nous pourrions parler du financement. Je vous prie auparavant de m'autoriser à vous poser une question : pourquoi n'avez-vous pas eu le courage de dire qu'il fallait trouver des ressources nouvelles dans les entreprises publiques et dans leurs gisements d'économies et de productivité ? Nous pourrions alors parler de la redevance, que vous proposez de relever de plus 5 p. 100 en deux ans, la hausse étant ensuite indexée sur le coût de la vie.

Comment voulez-vous que nous puissions enthousiasmer les téléspectateurs ? Pas par une hausse ! Mais, surtout, vous oubliez de leur dire véritablement pour quoi ils paient et d'indiquer la productivité du service de la redevance. L'Etat doit mieux informer du rôle exact qui est celui de la redevance, comme le fait votre collègue le ministre de l'économie et des finances lorsqu'il perçoit l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Il doit aussi mieux prouver que tous ceux qui doivent payer paient. Michel Péricard, au nom du groupe R.P.R., a indiqué que nous étions d'autant plus favorables à une compensation de la redevance pour ceux qui font l'objet d'exonérations que c'était vous qui l'aviez supprimée. Mais où ira-t-on pour les exonérations nouvelles ?

En ce qui concerne enfin la publicité, vous vous êtes engagée à confirmer le financement mixte de la télévision, par la redevance et la publicité. Commençons, par souci de simplification, par écarter l'utopie classique - à télévision publique, fonds publics, à télévision privée, fonds privés - qui rappelle de fâcheux souvenirs. Nous sommes pour la logique de l'expression des besoins publicitaires, mais nous notons avec vous qu'il faut un plafonnement, un contingentement. Vous indiquez un objectif ambitieux de 2 800 millions en 1993 pour le service public, mais vous restez très imprécise sur les manières d'y parvenir et sur la façon de ne pas dépasser ces objectifs. Ce flou ne sert en rien la cause du service public.

J'aborderai le problème du mécénat et du parrainage avec modération et sans *a priori* car il n'est pas possible, dans un paysage audiovisuel marqué par la coexistence du public et du privé, de se séparer de l'imagination et de la générosité des mécènes et des *sponsors*.

Enfin vous avez parlé de rebudgétiser R.F.I. Oui, si ce processus se fait sans faire dépendre cette radio de la bonne volonté de deux ministères, généralement peu argentés, affaires étrangères et coopération, car l'exemple des 30 millions de francs promis et non versés en 1989 nous fait craindre pour la suite. Vous savez que j'aime mieux tenir que courir.

En conclusion, le mécanisme de financement du secteur public de l'audiovisuel est un mélange de bonnes idées et de beaucoup d'imprécisions. Permettez-moi donc de vous interdire, voire, c'est je crois mon rôle, de vous interpellier.

Lorsqu'on gère un service public, une impasse budgétaire est possible, surtout lorsqu'il s'agit d'un secteur délicat comme celui de l'audiovisuel. A quelles astuces aurez-vous recours ? A la disparition de certains plafonnements de la publicité. Si oui, auxquels ? A une taxe de péréquation sur la publicité des autres médias que l'on pourrait appeler, comme dans le secteur agricole, une taxe de coresponsabilité ? Donnez-nous, ce soir, l'assurance solennelle que vous y renoncez définitivement. Tant de vos amis se sont exprimés sur ce sujet dans les journaux ces jours derniers de façon fort disparate.

M. André Santini: Dans *Le Figaro*, par exemple.

M. Louis de Broissia. Ouvrirez-vous certains secteurs à la publicité télévisée, y compris, comme je l'ai lu dans certains journaux, dans les régions pour la distribution ? Engagez-vous là aussi à ne pas procéder à des modifications importantes de ce genre à la sauvette.

Assurez-nous également que, responsable de l'ensemble du secteur de la communication, vous ferez en sorte de préserver l'équilibre entre les chaînes publiques et les chaînes privées, je pense en particulier à la cinquième et la sixième chaînes.

La tentation sera grande. T.F. 1, en tant que leader du marché, et Canal Plus, qui dispose de ressources spécifiques, ne risqueront pas grand-chose. Mais la Cinq et la Six, on le sait et les professionnels le soulignent, risquent d'être très vite déstabilisées.

Assurez-nous également que l'idée du rapprochement Antenne 2 - F.R. 3 n'est pas qu'une astuce procédurale visant à compenser l'absence de grand projet pour F.R. 3. Quand on rapproche deux entreprises - tous les mariages vous le diront - il est plus sain de s'assurer de la santé des deux parties au mariage. Assurez-nous enfin, madame le ministre, qu'il s'agira d'un rapprochement évitant un interventionnisme accru de l'Etat.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur de Broissia.

M. Louis de Broissia. Je termine, monsieur le président.

La question demeure posée : le Gouvernement doit-il être un patron pour l'audiovisuel, même public ? L'audiovisuel, ce sont des entreprises, pas des administrations !

A mon avis, le rapport montre que le Gouvernement devrait davantage se mêler de gouverner, moins de gérer l'information. La référence, sans cesse invoquée ce soir, tacitement ou explicitement, monsieur Schreiner, c'est T.F. 1, c'est-à-dire la chaîne privée.

Quel éloge inattendu pour vos prédécesseurs, madame le ministre ! Alors marquez votre volonté de placer à la tête de ces entreprises du secteur public de vrais professionnels !

Ce soir, auditeurs et téléspectateurs ne seront pas rassurés, car rien ne nous signale que le Gouvernement s'engagera à laisser l'audiovisuel public sous la seule compétence des meilleurs professionnels, avec la seule censure admise par le monde libre, le choix du téléspectateur. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - « Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. Noël Josèphe. Et qu'en est-il du choix de l'orateur ? *(Sourires.)*

M. Michel Françaix. Nous ne pouvons pas changer de chaîne ! *(Nouveaux sourires.)*

M. Louis de Broissia. Si les acteurs du secteur public de l'audiovisuel et les téléspectateurs retiraient de nos débats une certitude, celle que chaque entreprise de l'audiovisuel public est décidée à conquérir quotidiennement son public avec les meilleurs professionnels, alors ce débat aurait été fort utile pour beaucoup ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Noël Josèphe. Amen !

M. le président. Après les dix minutes accordées à M. Louis de Broissia, la parole est à M. Claude Miquieu, pour cinq minutes.

M. Claude Miquieu. Madame le ministre, je n'interviendrai pas sur les grandes orientations ou les propositions contenues dans votre rapport, celles qui font la une des journaux écrits, parlés ou télévisés.

Moins spectaculaire que les grands sujets évoqués, mon intervention se voudra imprégnée par trois soucis : celui de l'aménagement du territoire, plus particulièrement « ciblé » vers le milieu rural ; celui d'une dimension décentralisée du secteur public audiovisuel ; celui enfin de la volonté de créer des lieux conviviaux et collectifs de réception de l'audiovisuel.

J'ai le sentiment que notre débat est trop souvent « centré » sur la consommation individuelle d'audiovisuel. Notre politique du secteur public audiovisuel doit intégrer les initiatives locales et j'entends vous interroger sur la participation du secteur public audiovisuel au fonctionnement des nouveaux équipements créés par les collectivités locales - très précisément, je pense aux salles multimédias.

Ce nouveau produit, conçu notamment par la Datar, est actuellement mis en œuvre par des collectivités territoriales de niveaux différents qui en assurent les financements croisés. Les salles multimédias représentent l'aboutissement de politiques de développement local, et elles se fixent en général trois objectifs : un objectif ludique et de loisirs, en liaison avec la vie associative locale ; un objectif éducatif par la mise à disposition de ce nouvel outil aux établissements d'enseignement, de formation initiale et de formation continue de tous niveaux - le ministre de l'éducation nationale, j'en suis persuadé, ne verra que des avantages au développement de ces moyens éducatifs nouveaux, financés principalement par des collectivités territoriales. Enfin, un objectif économique, au service des chambres consulaires, des syndicats professionnels et de tous les partenaires économiques qui utilisent de plus en plus les nouvelles techniques de communication.

Ces objectifs supposent des moyens de diffusion hertziens, par satellite ou par câble, mais aussi des programmes. Le service public de l'audiovisuel doit être au rendez-vous de cette ambition pour le milieu rural. N'a-t-il pas déjà une longueur de retard sur les grandes sociétés privées qui se sont attaquées à ce marché ?

Alors que le plan câble n'a pas connu le succès espéré en milieu urbain, des partenaires privés proposent aujourd'hui le câblage de communes, petites ou moyennes, dans des conditions financières surprenantes, puisque, nous dit-on, sans incidence budgétaire pour ces communes.

Pour toutes ces raisons, le grand débat que vous avez souhaité doit aussi se concrétiser en assurant la réussite de cette ambition spécifique. C'est pourquoi je souhaite, madame le ministre, que vous nous indiquiez quelle place vous entendez donner au service public de l'audiovisuel dans la gestion de ces initiatives locales. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Bequet.

M. Jean-Pierre Bequet. Madame le ministre, je souhaitais intervenir dans le débat sur le rôle du secteur audiovisuel public pour vous parler d'un sujet, jusqu'à présent fort peu abordé, qui me tient particulièrement à cœur : le rôle et la place du secteur public dans le domaine de la radio.

Après, je souhaite vous faire part de la satisfaction qu'occasionne pour les députés socialistes l'existence même de ce débat sans précédent... *(Exclamations sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. André Santini. C'est le seul point dont vous pouvez vous féliciter !

M. Jean-Pierre Bequet. ...que j'avais appelé moi-même de mes vœux lors de la discussion budgétaire. *(Exclamations sur les mêmes bancs.)*

Vous n'étiez donc pas de ce débat ?

Commençons par les sujets de satisfaction.

M. André Santini. Vous êtes satisfait à peu de frais !

M. Jean-Pierre Bequet. Madame le ministre, le secteur public de l'audiovisuel mérite l'attention que la représentation nationale lui accorde aujourd'hui.

Si la télévision se heurte aux difficultés que l'on connaît, la radio, forte d'une tradition maintenant ancienne, se porte mieux, même si des problèmes subsistent.

A cet égard, je regrette le peu de place réservé à la radio par les différents orateurs, notamment ceux de l'opposition !

Mme Christine Boutin. Désolée ! J'en ai parlé, monsieur Bequet !

M. Jean-Pierre Bequet. J'ai dû manquer votre intervention, madame, excusez-moi.

M. Michel Péricard. J'en ai parlé aussi !

M. Jean-Pierre Bequet. Ce n'était sans doute pas inouïable...

M. André Santini. Et R.F.I., ce n'est pas une station de radio ?

M. Jean-Pierre Bequet. Madame le ministre, la radio est un média de proximité que l'on s'approprie plus facilement que la télévision, à son domicile, dans sa voiture, voire, désormais, dans la rue, grâce à son walkman, je veux dire à son baladeur.

J'ai évoqué les difficultés auxquelles se heurte le secteur public. Nous les connaissons tous, en effet : depuis l'apparition des radios privées, la concurrence est difficile - bien que le public de Radio France soit fidèle - et les moyens employés, surtout techniques, ne sont pas toujours loyaux.

Il faut enfin que les auditeurs du secteur public soient respectés ! et j'insiste sur ce point.

Il importe que le confort d'écoute des stations publiques soit convenable.

Que France Musique et France Culture puissent être entendues dans les meilleures conditions possibles sur l'ensemble du territoire ! Nous serons tous d'accord là-dessus, je pense. *(« Bien sûr ! » sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Michel Péricard. Absolument !

M. Jean-Pierre Bequet. Pour y parvenir deux conditions doivent être réunies : que les stations locales privées respectent les puissances d'émetteur et les fréquences qui leur ont été accordées, et que les moyens techniques et financiers suffisants soient mis à la disposition de Radio France afin que dans l'ensemble ses stations puissent être captées dans de bonnes conditions.

La réussite passe déjà par là !

L'atout n° 1 du secteur public se nomme « diversification ». Qui, sinon Radio France, peut, en effet, proposer six grandes stations : une station généraliste, France Inter, une station musicale, France musique, une station culturelle - je devrais dire la seule station culturelle au monde - France Culture, une station de service aux personnes âgées, Radio Bleue, une station d'accompagnement, F.I.P., enfin une radio d'information continue, France Info, la première en Europe ?

A ces six chaînes nationales s'ajoutent 47 radios locales réparties sur le territoire français et vivant au rythme des différentes régions.

M. François d'Aubert. Vous présentez un descriptif ?

M. Jean-Pierre Bequet. Au total, par an, 220 000 heures de programmes - 15 000 d'information, 21 500 de musique et 14 800 d'émissions - sont produites par les radios locales.

M. François d'Aubert. Bon descriptif !

M. Jean-Pierre Bequet. Globalement, Radio France a bien résisté à la concurrence : avec près de 10 millions d'auditeurs, elle reste le premier réseau national.

M. François d'Aubert. Soit, mais tout cela figure dans tous les rapports parlementaires.

M. Jean-Pierre Bequet. Voilà qui prouve que vous les avez lus !

Sur le plan des radios généralistes, France Inter se place en seconde position.

Tout le monde connaît le succès de France Info.

M. Michel Péricard. Pourvu que cela dure !

M. Jean-Pierre Bequet. Les autres stations voient leur public augmenter d'année en année, avec un taux de fidélisation très important.

M. François d'Aubert. C'est M. Maheu qui lui a écrit son discours, avec l'aide de M. Levaï !

M. Jean-Pierre Bequet. La situation paraît donc globalement satisfaisante, madame le ministre, bien que fragile.

Cette bonne santé doit maintenant être confortée. Pour cela, l'innovation est nécessaire. Le mouvement est lancé, il convient donc de l'amplifier.

A ce titre, la possibilité pour Radio France de diffuser deux programmes en stéréophonie sur le satellite T.D.F.1 constitue une chance qui doit être soutenue de façon volontaire.

M. François d'Aubert. Madame le ministre, il faut donner une station à notre collègue ! (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Bequet. Ces deux programmes, l'un culturel et généraliste, l'autre musical, répondent à une triple ambition : faire de ces futures radios une vitrine de la vie culturelle et de la création artistique et musicale française ; constituer un espace radiophonique pour la francophonie ; enfin, créer une communauté culturelle et artistique commune avec les autres pays d'Europe.

Dans un premier temps, les programmes seront constitués d'un réassemblage « en bouquet » des meilleures productions de toutes les chaînes de Radio France, auquel s'ajoutera progressivement une production spécifique.

Dès 1990, on assistera à une montée en puissance progressive de cette production autonome, qui devrait atteindre rapidement 30 p. 100.

Le second atout que possède Radio France pour gagner le pari sur l'avenir réside dans le réseau des radios locales. Faisant partie de la tradition ancienne du secteur public, elles sont maintenant au nombre de quarante-sept.

Soumises à la rude concurrence du secteur privé, qui n'a le plus souvent à offrir que des programmes stéréotypés, ne laissant aucune place à une véritable expression régionale ou locale, ni sur le plan culturel ni sur celui de l'information - le développement des grands réseaux nationaux est là pour le démontrer -, leur originalité réside dans l'absence de modèle.

Les missions des radios locales sont communes. Je les rappelle brièvement : informer l'auditeur nationalement, mais aussi localement ; le servir en lui proposant des informations pratiques sur la vie de l'endroit où il est, dialoguer avec lui et l'accompagner par la diffusion de programmes musicaux locaux, et parfois par l'usage de la langue de la région ; enfin l'enrichir culturellement en soutenant les initiatives culturelles locales.

Si les missions de ces radios sont communes, leur style colle étroitement à la réalité, géographique, économique ou sociologique, de la zone qu'elles couvrent.

Là encore, c'est donc la diversification et la qualité offertes par le secteur public qui le feront gagner ! Pour cela, il est nécessaire, madame le ministre, de conforter ce qui existe déjà, notamment en matière d'effectifs.

La politique développée doit aller dans le sens d'une consolidation du réseau des radios locales. Ce développement ne devra pas se faire de façon rigide ou technocratique, mais en étudiant le cas de chaque station, en collaboration avec les personnels, qui, pour beaucoup d'entre eux, y travaillent depuis de nombreuses années, voire depuis le moment de la création.

M. André Santini. Tiens, voilà que M. Charasse arrive ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. François d'Aubert. Charasse, des sous ! (*Mêmes mouvements.*)

M. André Santini. On attendait Grouchy...

M. Jean-Pierre Bequet. Actuellement trois régions ne sont pas couvertes : Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes.

Une des missions du service public étant - l'un des rapports remis à Mme le ministre l'a souligné fort justement - de permettre l'accession de tous à l'information, il conviendra de procéder rapidement à cette extension, ce qui implique la création de stations locales nouvelles.

M. François d'Aubert. Et pourquoi pas dans le Val-d'Oise, madame le ministre ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Bequet. Merci, excellente idée !

M. le président. Ne perdez pas de temps, monsieur Bequet. Vous êtes déjà très en retard !

M. Jean-Pierre Bequet. Enfin, je dirai quelques mots de l'évolution technologique nécessaire pour parvenir à la réalisation de ces objectifs.

Le service public a, comme atout, la qualité, qui ne doit pas s'arrêter aux programmes mais concerner également la diffusion. Une réflexion à ce sujet a été entreprise au sein de Radio-France. Des conclusions doivent en être rapidement tirées. Il faut que les solutions soient mises en œuvre, les moyens financiers nécessaires débloqués et les personnels formés à l'utilisation des nouvelles technologies.

Là aussi, le bon départ a été pris. Il convient maintenant d'amplifier le succès !

Ces objectifs sont ambitieux. Le secteur public possède de bons atouts, dont ses personnels, à qui je rends hommage. La collectivité nationale doit lui fournir des moyens qui soient à la hauteur de ses ambitions.

Le souhait que je formule est que le succès du secteur radiophonique public ouvre la voie aux succès du secteur public de la télévision.

L'un et l'autre ont le premier rôle à jouer dans la société de communication de demain dont nous voyons se dessiner les contours.

Je vous invite donc à leur souhaiter bonne chance et à les aider dans la tâche qui les attend. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Madame le ministre, mes collègues André Santini et François d'Aubert ont traité de l'audiovisuel en général : pour ma part, je limiterai mon propos à un secteur particulier. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Le XVI^e arrondissement ?

M. Gilbert Gantier. Je me bornerai, madame le ministre, à appeler votre attention sur la situation de Radio-France internationale, dont les perspectives d'évolution ne semblent actuellement pas aussi claires qu'on pourrait le souhaiter.

Trois points me permettront d'illustrer mon inquiétude : d'abord, l'an dernier, le Parlement avait voté à R.F.I. une dotation de 30 millions de francs destinée à financer six actions nouvelles. Or j'ai appris, avec la surprise que vous pouvez imaginer, que cette dotation n'avait toujours pas été versée à R.F.I.,...

M. Michel Périgard. Trop tard ! Charasse est parti ! (*Sourires.*)

M. André Santini. Et avec la caisse ?

M. Gilbert Gantier. ...ce qui rend la gestion de R.F.I. pour le moins délicate plus de quatre mois après le début de l'exercice. Comme mes collègues, je regrette que M. le ministre chargé du budget soit déjà parti. Il aurait certainement répondu à la question que nous nous posons.

M. François d'Aubert. Rappelez Charasse ! (*Sourires.*)

M. Marcel Wacheux. S'il n'y a qu'une réponse à donner, vous pouvez lui faire confiance !

M. Gilbert Gantier. Comment se fait-il donc, madame le ministre, que la dotation de R.F.I. n'ait toujours pas, au début de mai, été attribuée, alors qu'elle avait été votée par le Parlement et qu'elle s'inscrit dans le cadre de la budgétisation proncée par le Gouvernement - et dont M. le ministre nous a dit tout à l'heure qu'elle était la doctrine officielle du Gouvernement ?

Le deuxième point que j'évoquerai concerne le satellite T.D.F. 1. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel a retenu la candidature de R.F.I. pour alimenter en français un canal « son » du satellite T.D.F. 1 couvrant l'Europe, zone où la diffusion de R.F.I. est actuellement anormalement faible.

Mais sur vos instructions, madame le ministre, semble-t-il, R.F.I. n'a pas été autorisée à soumettre au Conseil supérieur de l'audiovisuel la proposition de placer sur T.D.F. 1 un programme en langues « européennes », parallèle au programme en français. Pourtant, ne pensez-vous pas que, si l'on veut stimuler l'intérêt des Européens pour la France, il est essentiel de pouvoir les toucher dans leur propre langue ?

M. Michel Périgard. Absolument !

M. Gilbert Gantier. J'insisterai sur un troisième point qui a trait au plan de développement de R.F.I.

L'adoption de ce plan ne semble pas à l'ordre du jour. Certes, le conseil des ministres du 26 avril dernier a retenu l'objectif, somme toute assez vague, d'« accroître la présence du secteur public audiovisuel français sur la scène européenne et internationale ». Il a aussi affirmé la volonté de « libérer progressivement la redevance du financement des missions de souveraineté concernant l'action internationale ».

Tout cela est fort vague. Je pense qu'il conviendrait que le Gouvernement clarifie les conditions du développement et du financement de R.F.I. Pourriez-vous nous donner quelques indications précises à ce sujet ?

Vous semblez, certes, vouloir libérer le financement de cette station de la redevance.

C'est assurément une bonne chose, compte tenu de la spécificité de cette radio, qui ne fait aucune concurrence aux chaînes publiques ou privées françaises puisqu'elle a un objectif propre et reconnu par tous : faire entendre la voix de la France à l'étranger. En outre, R.F.I. ne s'adresse pas à un public qui paie la redevance mais à un public étranger. Néanmoins, il convient d'éviter que R.F.I. ne fasse les frais de cette opération.

Inscrire ce financement dans le budget de l'Etat, par exemple au titre du ministère des affaires étrangères, peut effectivement être une bonne idée à condition de maintenir l'effort ces prochaines années. Car si R.F.I. n'entre pas en concurrence avec les chaînes nationales, elle doit en revanche entrer en concurrence - et vous savez combien c'est difficile - avec des chaînes étrangères dont les objectifs, au service d'autres cultures, pour d'autres pays que le nôtre, sont comparables aux siens.

En conclusion, madame le ministre, il serait bon, dans le cadre du présent débat sur les missions et sur les moyens du secteur public de l'audiovisuel, que vous nous donniez quelques précisions sur ces différents points. R.F.I. est, en effet, la voix de la France dans le monde.

Nous pouvons tous être d'accord, quels que soient les bancs sur lesquels nous siégeons, pour que cette voix se fasse entendre dans les meilleures conditions ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot, pour dix minutes.

M. Guy Lordinot. N'entreprends aucun changement radical ou soudain dans l'ordre naturel des choses ! Souviens-toi toujours que ce n'est pas par la révolution, mais dans l'évolution que toutes les choses s'accomplissent !

Le Gouvernement s'inspire visiblement de ce précepte de sagesse que les anciens nous ont légué. Il l'applique à tous les domaines, en particulier à l'audiovisuel.

Après l'indispensable toilette de la loi sur la liberté de communication réalisée lors de la dernière session parlementaire, nous voici invités à discuter aujourd'hui de l'audiovisuel. Dans un contexte difficile, concurrencée dans la recherche, la technique et les programmes, la France possède de nombreux atouts.

Dans la recherche d'abord, l'ambitieux programme Euréka Audiovisuel qu'elle a suscité et dans lequel elle occupe une place déterminante permet à la France d'espérer gagner des positions importantes dans le monde.

Dans la technique ensuite, avec le plateau que lui offre la Guyane à Kourou, elle propose au monde entier des services inestimables.

Elle occupe, dans la technique, une position que les plus grands lui envient.

Présente partout dans le monde par ses possessions d'outre-mer, elle possède un vivier culturel inépuisable, mais qu'à ce jour elle n'a pas encore exploité.

M. François d'Aubert. Télé-Auvergne !

M. Guy Lordinot. L'histoire nous enseigne que les peuples se mélangent continuellement et que les races pures représentent l'exception. Le monde demain sera métissé. Métissé comme le sont les départements et territoires d'outre-mer qui, de ce fait, placent la France à l'avant-garde.

Celle-ci a sans doute besoin d'une défense forte sur le plan militaire. Mais elle n'aurait bientôt plus de Français à défendre si sa culture, enrichie par les apports féconds de l'outre-mer, venait à disparaître, laissant subsister la terre de France, mais peuplée de Nippo-Américains à la sauce européenne.

Sa culture doit donc s'étendre, se répandre dans le monde par l'intermédiaire de sa communication, communication centrifète par l'apport des communautés d'outre-mer, communication centrifuge par une francophonie active et vivante.

Cette évolution indispensable se dessine. Il importe de l'accélérer. Les conditions de l'accélération de ce processus existent. On observe, en effet, que les hommes se comprennent mieux et se rencontrent plus volontiers. Citons quelques manifestations concrètes de ce changement : l'ouverture vers le centre que le Président de la République a amorcée, avec le succès que l'on sait (*Murmures sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République*) ; la poignée de main Tijbaou-Lafleur qui a si fortement marqué les esprits que l'incroyable assassinat des deux dirigeants du F.L.N.K.S. n'a pas réussi à l'effacer - l'espoir de construire la paix reste la volonté commune ; la visite de M. Jaruzelski en 1985 et celle, toute récente, de M. Arafat.

L'on pourrait multiplier les exemples manifestes de tolérance. Ils sont si évidents qu'ils provoquent les excès des intolérants.

Pour pratiquer la tolérance, il faut se comprendre. Pour se comprendre, il faut échanger. Pour échanger, il faut communiquer avec l'autre dans le respect de l'autre. Quelle devrait donc être la politique audiovisuelle de la France si elle veut d'abord être elle-même, ensuite respecter l'autre ?

Que signifie pour la France être elle-même ? Vous avez signalé, madame le ministre, la faiblesse des moyens financiers mis à disposition de l'audiovisuel. Observons, après d'autres, que le service public de l'audiovisuel est un bien

singulier service public, qui n'est pas ou qui n'est que très peu financé par des moyens de l'Etat. Il tire en effet ses revenus de la redevance, acquittée par les seuls détenteurs de postes de télévision, et de la publicité. Je le répète ici, la meilleure défense, c'est l'attaque; la meilleure défense aujourd'hui n'est pas militaire, c'est l'attaque culturelle. Vous en êtes sans doute convaincue, madame le ministre, puisque vous parlez « d'effort conséquent de l'Etat », « d'impulsion financière conséquente, véritable coup de fouet intervenant dès 1990 ». Vous dites aussi que « l'Etat doit décider un effort significatif assis sur la ressource publique ». Votre rapport, madame le ministre, fait une faible place à R.F.O. Cela est normal, si R.F.O. reste confinée dans l'exotisme. Mais c'est alors se priver d'une richesse considérable.

M. Pierre Forgues. Très juste !

M. Guy Lordinot. Je vous suggère un schéma qui, correctement appliqué, améliorera l'efficacité et économisera les moyens. Dans ce schéma, les stations régionales, convenablement équipées, couvriront non seulement leur propre territoire, mais aussi leur environnement géographique. Par exemple, R.F.O.-Réunion aurait rendu compte du passage du Pape dans le département, mais aussi à Madagascar. Il en serait de même pour les Antilles, dans la Caraïbe, ou la Polynésie, avec l'Australie. La station de Paris remplira une double fonction : premièrement, une fonction de station régionale pour la diaspora d'outre-mer ; deuxièmement, une banque d'informations culturelles, économiques, politiques et sociales remontant des quatre coins du monde par les stations régionales.

R.F.O. serait ainsi une grande chaîne alimentant Antenne 2 et F.R.3 en priorité, mais aussi d'autres stations, en informations multiples et de qualité. R.F.O. serait ainsi une voix, un relais et une image par lesquelles les techniques de la France et de l'Europe pourraient mieux se diffuser dans le monde. Ne serait-ce pas un atout pour notre système de télévision haute définition ?

Un tel schéma s'accompagnerait de ce qui paraît plus que jamais indispensable aujourd'hui :

Supprimer le journal national de R.F.O. dont l'indigence apparaît évidente à tous depuis que, début avril, les départements d'outre-mer reçoivent le journal d'Antenne 2. Ce journal, symbole du jacobinisme parisien, n'a plus aucune justification. Les moyens qu'il mobilise seraient ainsi utilisés et ventilés sur les stations régionales ;

Créer autour de chaque station un comité de programme, émanation des comités de la culture, de l'éducation et de l'environnement ;

Enfin, garantir l'indépendance des stations par la désignation d'un professionnel en qualité de correspondant du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Résumons-nous : être elle-même, pour la France, c'est, bien sûr, assurer la complémentarité entre la chaîne généraliste, Antenne 2, et la chaîne régionale de la différence et de la découverte, F.R.3, mais c'est aussi, et vous l'avez dit, madame le ministre, prendre en compte la dimension internationale.

Qu'une chaîne de télévision caribéenne soit créée par une société d'économie mixte associant les moyens des collectivités locales, de l'Etat, de l'Europe et ceux de sociétés privées d'Etats de la Caraïbe, qu'elle passe des accords de programme avec R.F.O. suffirait à transformer R.F.O. dans le bassin caribéen, bassin que l'Europe reconnaît comme étant de toute première importance géopolitique, en instrument de rayonnement international efficace pour la France.

Le rôle de cette chaîne privée serait de stimuler en la concurrençant la chaîne publique R.F.O., de permettre à toutes les populations de la Caraïbe de se reconnaître dans l'image présentée, de se connaître, de donner, somme toute, à ces populations un moyen important d'approfondir et de préserver leur identité.

La France pourrait ainsi mieux se faire connaître, mieux connaître l'autre, chacun se respectant mutuellement. Madame le ministre, je le répète après vous, l'audiovisuel français a des atouts. Jouons-les, et sans tarder. Ensemble, gagnons cette bataille décisive.

Les bombes et les missiles disparaîtront un jour. La culture, elle, restera. Vous l'aurez marquée de l'empreinte de la France et de ses valeurs si, en permettant à chaque entité

régionale de s'affirmer, vous lui donnez les moyens d'atteindre l'universel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bertrand Gallet.

M. Bertrand Gallet. Madame le ministre, c'est à une réflexion sur certains des contenus des chaînes de télévision du service public que je voudrais me livrer.

Il vient d'être largement question de structures, de finances, de techniques. Je voudrais revenir à l'une des missions de l'audiovisuel public, l'information, au sens le plus large du terme.

Dans votre rapport au Gouvernement sur l'avenir du secteur public audiovisuel, vous abordez ce thème en assignant à ce secteur la vocation d'offrir aux Français un espace supplémentaire de formation des esprits. Vous dites que les Français ne peuvent plus se satisfaire de la banalisation des programmes et vous déplorez, entre autres, l'appauvrissement de certains genres, et notamment la quasi-disparition du documentaire et du magazine.

C'est à ces genres que je voudrais limiter mon propos en laissant volontairement de côté fiction et cinéma d'auteur, sujets sur lesquels vous comptez mener une politique volontariste, de même que les journaux télévisés qui semblent ne plus provoquer de grandes interrogations métaphysiques, preuve que notre audiovisuel devient adulte.

Injustement délaissés, le magazine de reportage, le documentaire, et particulièrement le documentaire scientifique, méritent que l'on s'y attarde.

Entendons-nous bien. Il ne s'agit pas de relancer la fausse querelle entre télévision de divertissement et télévision à vocation culturelle. Il y a de la place pour les deux dans le service public et, sans doute doit-il y avoir de la place pour les deux sur chacune des deux chaînes, Antenne 2 et F.R.3.

Magazines, documentaires : l'état des lieux est inquiétant. Lors du dernier festival de télévision de Monte-Carlo, nous avons pu constater la quasi-absence de la France sur le marché des films de reportages et dans une compétition où, autrefois, elle brillait ! Cette disparition est la conséquence d'une faiblesse de la production française - à Monte-Carlo, on achète par grandes quantités à la fois - résultant d'une absence de marché national capable de faire vivre de manière durable des équipes professionnelles privées ou dépendant du service public.

Actuellement, seul « Résistances » sur Antenne 2 et F.R.3, avec « Optique », le dimanche soir, tendent de maintenir la tradition. Faute de bons produits français, les responsables de cette dernière émission sont obligés d'acheter sur le marché étranger.

La même carence touche, plus largement encore, le domaine éducatif et pédagogique.

Je sais que le ministère de l'éducation nationale étudie ce problème et qu'un rapport a été commandé.

Le constat est sévère. Autrefois pays pilote dans ce domaine, la France a vu, depuis les années soixante-dix, sa production divisée par six. Nous sommes devenus les mauvais élèves de l'Europe. Des pistes viennent d'être esquissées. Je n'y reviens pas. Mais il faudrait qu'elles deviennent rapidement des réalités.

Enfin, pour ce qui concerne les documentaires scientifiques et techniques, le ministère de la recherche, M. Hubert Curien, et vous-même, madame le ministre, avez demandé à Jean Audouze et à Jean-Claude Carrière un rapport sur « science et télévision ». Sur nombre de points, ce rapport présente des conclusions accablantes.

Je cite : « Il n'existe aujourd'hui à la télévision française aucune émission scientifique régulière s'intéressant à l'ensemble de la science... Mis à part quelques émissions sur la vie animale ou sur la médecine ou certaines rubriques de « Thalassa » ou d'« Océaniques », tout a disparu... ». Paradoxalement, dans le même temps où ces domaines se sont si singulièrement appauvris, le nombre des chaînes a augmenté et le volume des images est passé de 15 000 heures en 1983 à 45 000 en 1988.

Les raisons de cet appauvrissement quantitatif et qualitatif sont multiples. Je ne porterai pas de jugement sur la politique de programme des chaînes privées, encore que les responsables de T.F.1, de Canal Plus et de la Cinq soient en train de prendre conscience du problème en réintégrant dans leur grille des magazines d'information. En tout état de

cause, ces chaînes relèvent du C.S.A. et il n'est peut-être pas inutile d'attirer son attention sur cette question, surtout en ce qui concerne le documentaire scientifique.

S'agissant de l'audiovisuel public, de telles carences sont inexcusables, voire inadmissibles.

Les arguments généralement opposés sont les suivants : le documentaire c'est dépassé, c'est cher et cela n'obtient pas de grosses écoutes.

Il est vrai que la mode est au court. L'air du temps, qui souffle souvent d'outre-Atlantique sur notre télévision, pousse au « clip », à l'image brève, à l'image choc pour accrocher un téléspectateur qui change facilement de chaîne. Ou alors, c'est le débat-spectacle, dans lequel le présentateur vedette est plus important que le sujet ou que les invités.

Il est certain que la multiplication des chaînes et des images a bouleversé les habitudes. Le résultat est fâcheux. Multiple, morcelée, superficielle, la surinformation s'accompagne le plus souvent de perte de signification. Elle provoque, au mieux, un sentiment d'impuissance, au pire, une totale indifférence. Nous savons tous que les enfants et les adolescents en sont les victimes privilégiées.

Ce morcellement connaît déjà ses limites et provoque des réactions. Beaucoup de chaînes européennes privilégient à nouveau le sujet long et approfondi : la B.B.C., la R.A.I., Yorkshire TV, qui nous a présenté d'extraordinaires reportages ces derniers temps, Télé Suisse Romande en Europe, des tentatives du côté de F.R. 3 ou de T.F. 1 en France.

Le prix ? Reportages et documentaires ne sont certainement pas plus coûteux que d'autres productions et certainement beaucoup moins que la plupart des fictions et beaucoup d'émissions de variétés. Certaines émissions d'« Océaniques » sur F.R. 3 sont réalisées avec des budgets extrêmement faibles. Un documentaire de cinquante-deux minutes coûte entre 50 000 et 70 000 francs. Ce n'est pas excessif et cela permet sur un marché européen très compétitif, d'assurer la régularité de programmation.

Dernier argument, le taux d'écoute serait trop faible pour ce type d'émission.

Il s'agit là d'un jugement à nuancer. Le taux d'écoute dépend en effet de plusieurs facteurs dont certains sont parfaitement maîtrisables. J'en citerai deux, la régularité et l'heure de diffusion.

Pour « fidéliser » un public, il faut lui offrir une fois pour toute une soirée dans la semaine ou dans le mois à une heure précise. « Temps présent », émission de la télévision suisse romande, passe chaque jeudi à vingt heures depuis vingt ans. Les taux d'écoute peuvent y atteindre 40, voire 50 p. 100, en dépit de la concurrence des chaînes françaises que l'on peut recevoir à Genève.

L'heure de diffusion, enfin. Pourquoi réserver les documentaires aux seuls insomniaques ? Peut-on sérieusement obtenir un fort taux d'écoute pour une émission scientifique sur les plantes qui passe à huit heures du matin, comme cela s'est vu sur une chaîne privée ?

En conclusion, je pense, madame le ministre, qu'il faudrait, par le biais du cahier des charges, améliorer la place qui doit revenir à ces magazines et à ces documentaires.

Lorsque l'on cherche à porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat, lorsque la formation continue est un des grands objectifs d'un gouvernement, il faut faciliter tout ce qui permet la curiosité, la connaissance des autres, le développement de l'aptitude à la science. N'est-ce pas une des premières vocations d'un service public de l'audiovisuel ?

Cette nécessité, me direz-vous, a été clairement et officiellement affirmée, et à maintes reprises. Elle n'a pas, à ce jour, entraîné une grande adhésion de la part des programmeurs.

C'est pourquoi la volonté politique doit s'exprimer avec précision et se concrétiser dans un cahier des charges.

Je n'entrerai pas dans les problèmes de financement ni dans la question de la répartition des tâches entre Antenne 2 et F.R. 3, encore que la coupure trop nette entre une chaîne de divertissement, courant derrière T.F. 1 et une chaîne « ghetto » culturelle se marginalisant, me semble dangereuse. Je crois que chacun ici partage cette opinion. Une grande chaîne vivante doit savoir répartir le divertissement et la culture.

Je voudrais, pour terminer, simplement énoncer quelques règles simples qui pourront guider une action de réhabilitation du magazine et du documentaire.

Les équipes imaginatives et compétentes existent. Jean-Claude Carrière raconte qu'il a auditionné une trentaine de projets scientifiques extrêmement intéressants mais qu'il ne trouve pas preneur sur le marché. Pour les reportages, il en va de même. De jeunes équipes existent. Elles sont vite découragées. Donnons leur des moyens. Créons des émissions régulières pour « fidéliser » le public. Faisons preuve d'imagination en matière d'horaires.

Pourquoi ne pas remettre en cause le sacro-saint carrefour de vingt heures ? L'audiovisuel public pourrait programmer ses journaux à dix-neuf heures trente, ce qui permettrait, après le divertissement, des émissions plus ambitieuses à vingt et une heures ou vingt et une heures trente ; et cela change tout : la belle réussite de Bernard Pivot à vingt et une heures trente est à ce titre exemplaire.

Les producteurs d'« Océaniques » reçoivent un très volumineux courrier de téléspectateurs qui se plaignent de l'heure tardive de diffusion. Ils estiment pouvoir doubler le nombre de leurs auditeurs en passant plus tôt.

Le service public, vous l'avez dit, doit retrouver une dignité. Celle-ci doit se traduire par un bon équilibre entre la mission de divertissement et la mission éducative ou informative.

Elle n'est pas synonyme d'ennui, de didactisme, d'obscurité. N'oublions pas que le bon reportage, la bonne émission scientifique sont le plus souvent dérangeants, ennemis du conformisme et, la plupart du temps, passionnants.

Un ancien président de chaîne voulait libérer les forces de la joie. L'ignore s'il y est parvenu. Mais l'audiovisuel public se doit de libérer les forces de l'intelligence. C'est un beau pari à tenir, notre pays tout entier n'aura qu'à y gagner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Madame le ministre chargé de la communication, monsieur le ministre de la culture, « tutelle de l'Etat », « souveraineté de l'Etat », « missions assignées par le Gouvernement », autant de formules qui se retrouvent fréquemment dans le rapport du Gouvernement sur l'avenir du secteur public audiovisuel. Ces mots ne sont pas employés par hasard ; ils révèlent le véritable état d'esprit qui anime le pouvoir socialiste dans ce débat. De ces expressions s'échappe une vision essentiellement étatiste, interventionniste, dirigiste de l'audiovisuel public.

M. Louis de Broissia. C'est vrai !

M. Christian Estrosi. Alors que la situation actuelle nécessiterait de recourir pour le secteur public à plus de concurrence, à plus d'autonomie, à plus d'indépendance et donc avant tout à plus de liberté, vous nous proposez une approche frileuse, défensive et, pour tout dire, passéiste de l'audiovisuel.

Alors que l'audiovisuel public doit être un espace privilégié de liberté, ouvert sur le monde qui l'entoure, attentif aux préoccupations des téléspectateurs, l'on pressent dans vos projets une volonté manifeste et à peine dissimulée de transformer le secteur public en vecteur privilégié d'un message et d'une culture officiels. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Eh oui, messieurs !

Les craintes exprimées par l'opposition lors de la discussion du projet de loi créant le C.S.A. se sont hélas très rapidement vérifiées. Il n'en est pour preuve récente que l'attribution des canaux de T.D.F. 1 exclusivement à des amis du pouvoir, ou la déstabilisation de la rédaction de Radio-France et de France-Info.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Vous confondez avec la radio de Nice !

M. Christian Estrosi. Vous en seriez jaloux, peut-être !

Aujourd'hui, la deuxième étape du contrôle de l'audiovisuel semble engagée avec ce débat. Les mesures que vous envisagez sont souvent dangereuses pour l'indépendance du secteur public. Elles marquent un profond retour en arrière et elles sont, en tout état de cause, inadéquates.

C'est notamment le cas pour F.R. 3.

F.R. 3 connaît actuellement une situation particulièrement délicate, la vocation de cette chaîne demeurant ambiguë, pas tout à fait généraliste et pas réellement régionale.

F.R.3 devient, dans les projets du Gouvernement, « chaîne de la différence et de la découverte », mais elle demeure une chaîne généraliste dont la vocation principale n'est pas d'être locale ou régionale.

Or la France a besoin d'une chaîne de télévision de proximité, ouverte sur la vie locale, proche des gens et de leurs problèmes. De même, notre pays a besoin d'une télévision de service répondant aux véritables attentes du public.

Aujourd'hui, F.R.3 assure cette mission régionale avec des difficultés, mais aussi avec des succès. La fidélisation d'une audience importante pour les journaux télévisés, par exemple, démontre qu'une chaîne réellement régionale peut trouver une place importante dans le paysage audiovisuel français.

Dans ce contexte, il est à craindre que les nouveaux objectifs assignés à F.R.3, à savoir diffusion de documentaires, révélation de talents, diffusion de spectacles vivants ou d'essais d'art, n'aboutissent à une marginalisation rapide de cette chaîne, accélérant son déclin actuel.

D'autant que les projets du Gouvernement risquent d'écarter F.R.3 de sa vocation locale. En effet, alors que vous prétendez fortifier l'assise régionale de cette chaîne, vous prévoyez des regroupements beaucoup plus vastes de ses structures régionales.

Aujourd'hui vingt-cinq stations régionales constituent le réseau de F.R.3. Or de nombreux départements, de nombreuses grandes villes critiquent déjà ce découpage qui les prive d'une représentation spécifique en les rattachant à un ensemble géographique plus large.

Le présent projet ne pourra qu'accentuer ces difficultés. Vouloir calquer une structure de télévision locale sur un hypothétique découpage futur des régions européennes ne peut que constituer une utopie.

Une télévision régionale regroupant dix à vingt départements est inexorablement vouée à l'échec, car elle ne pourra être autre chose qu'une chaîne généraliste. F.R.3 doit devenir une chaîne plus proche des téléspectateurs ; le projet actuel l'en éloigne.

Cette chaîne, pour survivre, doit recentrer sa mission sur des objectifs clairs.

Dans ce cadre, la séparation entre les unités de production et les services de programmes et de diffusion des stations régionales doit constituer une priorité. Cette perspective est envisagée, et c'est une bonne chose.

La part de la redevance dont bénéficie F.R.3 est souvent jugée excessive au regard de sa diffusion et de son audience. Cette séparation des unités de production et de diffusion devrait permettre d'alléger d'autant les coûts de fonctionnement. L'appel à des capitaux privés permettra d'assurer la bonne marche et la continuité des unités de production devenues autonomes.

F.R.3, comme l'audiovisuel public, a besoin d'autonomie, de liberté. La logique de la concurrence est souvent caricaturée ; c'est la seule, néanmoins, qui permette d'assurer une totale indépendance. Ainsi, le recours important aux initiatives privées a permis de doter l'audiovisuel français d'un véritable espace de liberté. Un journaliste présentateur du journal de vingt heures de T.F.1 ne confiait-il pas récemment que la concurrence avait donné une vraie liberté à l'information ? Et il ajoutait qu'aujourd'hui un journaliste de télévision pouvait résister aux pressions d'un ministre sans se voir rétorquer par celui-ci qu'il était un peu son patron puisque la chaîne était publique.

M. Bertrand Gallet. Ce n'est pas comme à Nice !

M. Christian Estrosi. De grâce, ne revenons pas à ce système ! Ne retournons pas quinze ans en arrière, ne créons pas un audiovisuel monolithique, rigide, fermé aux évolutions sociales !

M. François Loncle. Il y a quinze ans, ce sont vos amis qui étaient aux affaires !

M. Christian Estrosi. Le secteur public doit certes maintenir sa spécificité et disposer de moyens importants à cet effet, mais il ne peut s'enfermer dans une tour d'ivoire, rejetant toute concurrence.

Le secteur public ne peut plus être le porte-parole d'un gouvernement, il ne peut plus être l'outil destiné à faire passer un message. Aller dans ce sens ne ferait que le condamner irrémédiablement.

Le secteur public doit aujourd'hui, plus que tout autre, assurer une place privilégiée à la création française et européenne. Dans ce cadre, sa spécificité doit s'affirmer.

Madame et monsieur les ministres, le secteur audiovisuel public n'a pas besoin d'un interventionnisme accru de l'Etat. En revanche, il aurait eu besoin d'une volonté plus ferme de l'Etat dans la récente négociation européenne sur la diffusion d'œuvres d'expression européenne.

L'audiovisuel public assure une mission de service public ; il doit demeurer au service du public dans la liberté et l'indépendance. Je ne suis pas sûr que les projets du Gouvernement soient à même de le renforcer dans cette voie de liberté et de concurrence. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Français.

M. Michel Français. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, je crois qu'au moins nous sommes tous d'accord sur un point : c'est que ce débat est important.

M. André Santini. Ça commence mal ! (*Rires.*)

M. Michel Français. Et ça ira encore plus mal pour vous, monsieur Santini, quand vous entendrez la suite ! (*Rires.*)

Ce débat est donc important, mais je crois qu'avant de l'aborder, il est bon de revenir à quelques petits points qui me paraissent justement de nature à vous rappeler un certain nombre de choses.

De 1981 à 1986 ont été entreprises des transformations audacieuses, des transformations essentielles. Ce fut la suppression du monopole d'Etat en matière de radio et de télévision. Ce fut la mise en œuvre d'une régulation indépendante de l'audiovisuel, et aujourd'hui, en peu de temps, on voit que le C.S.A. est reconnu, là où la C.N.C.L. avait échoué. (*Exclamations sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Allons, messieurs, vous savez bien que cette régulation indépendante de l'audiovisuel est une réussite !

M. Michel Péricard. Ah non !

M. Michel Français. De 1981 à 1986, ce fut aussi la diversification du paysage audiovisuel grâce à la création de nouvelles chaînes privées, notamment une chaîne cryptée qui a réussi et une chaîne musicale qui avait réussi, mais qui a été abandonnée alors qu'il n'aurait pas fallu le faire, monsieur Santini !

M. François d'Aubert. Et qui a appelé Berlusconi en France ?

M. Michel Français. Ce fut encore le développement de nouvelles technologies de diffusion par le satellite et le câble !

M. André Santini. Mauroy est là !

M. Michel Français. Non, justement...

M. André Santini. Merci de nous rassurer ! (*Sourires.*)

M. Michel Français. ... car, à cause de tout cela, 1989 ne peut plus être 1982 !

M. André Santini. Ouf !

M. Michel Français. Mais 1989 ne sera pas non plus, malgré votre volonté, 1986 ! Car la politique menée durant ces deux années s'est traduite par une régression immense. La dérégulation parée du mieux-disant culturel a eu des effets catastrophiques : la dégradation de la qualité des programmes à cause de la course à l'audience et aux recettes publicitaires de cinq chaînes généralistes. Loin d'être source de pluralisme, la privatisation de T.F.1 et la transformation de la Six, chaîne musicale, en chaîne généraliste, ont conduit notre industrie de programmes à la ruine et à la perte de son identité culturelle. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Louis de Broissia. C'est tout en nuances !

M. Michel Français. Sous prétexte de faire jouer pleinement la loi d'un prétendu marché, la loi Léotard...

M. Jean-Jack Queyranne. Tiens ! où est-il ?

M. Michel Français. ... a provoqué une concurrence sauvage bouleversant tous les équilibres et entraînant un effondrement culturel !

M. Michel Péricard. Renationalisez !

M. Michel Français. La télévision publique était engagée dans une logique de décadence qui mettait en péril son existence même.

M. André Santini. Sortez les mouchoirs !

M. Jean-Claude Blin. Santini est là, mais pas Léotard !

M. Michel Français. Trop longtemps, la télévision publique, pour ce qui concerne son financement, ses programmes et la recherche du taux d'écoute maximum comme critère unique d'évaluation de son audience, s'est alignée sur le modèle de la télévision commerciale. Le résultat, aujourd'hui, est clair : nous constatons une accélération de la dégradation de la qualité des programmes ; un envahissement par les jeux, par l'argent, par les séries étrangères ; une grande misère des émissions pour la jeunesse...

M. André Santini. Dorothée, une misère ? (*Sourires.*)

M. Michel Français. ... une quasi-disparition du documentaire, du dessin animé, du magazine et du cinéma d'auteur.

C'est pour cela, mes chers collègues, que le moment est venu de prendre conscience des enjeux et de dire qu'aujourd'hui la télévision publique est au pied du mur.

M. André Santini et M. François d'Aubert. C'est une image !

M. Michel Français. Certes, il n'y a pas de solution toute faite pour combiner l'ensemble des contraintes financières, technologiques, culturelles et juridiques auxquelles est soumis un paysage audiovisuel en mutation constante.

Certes, l'avenir de l'audiovisuel ne saurait se dessiner à partir d'une nouvelle querelle entre le public et le privé, comme vous voudriez bien, messieurs, nous le faire croire. L'un et l'autre peuvent se conjuguer dans le cadre d'une société d'économie mixte de l'audiovisuel.

M. Jean-Pierre Bequet. Très bien !

M. Michel Français. Mais la communication, aujourd'hui, est confrontée à un certain nombre d'enjeux.

L'enjeu déontologique : à mes yeux, la multiplication des canaux et des moyens d'information renforce effectivement le besoin d'une indépendance de l'information.

M. Jacques Toubon. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Michel Français. L'enjeu industriel : la mise sur orbite de satellites, avec le programme T.D.F. 1 et T.D.F. 2, représente un enjeu à moyen terme important pour notre pays.

L'enjeu économique de la création d'emplois : c'est un des domaines les plus prometteurs sur le plan européen.

L'enjeu sociologique : comment faire pour que la culture ne soit pas subie et que le téléspectateur ait une attitude active ?

L'enjeu culturel de la production et de la création : produire n'est pas imiter ; il faut exprimer son identité tout en restant ouvert à ce qui se passe dans le monde, il faut penser et agir hors de nos frontières.

De ce point de vue, j'ai entendu plusieurs de mes collègues tenir sur R.F.I. des propos qui m'ont particulièrement intéressé. Je suis content de voir que la majorité de cette époque...

M. André Santini. C'est nous !

M. Michel Français. ... défend R.F.I. Mais nous sommes quelques-uns à savoir dans quel état était R.F.I. en 1982, monsieur Santini, et à mesurer le travail que nous avons dû fournir pour redresser cette radio. Maintenant, on en est tous fiers : R.F.I. c'est 30 millions d'auditeurs ! Mais c'est 30 millions d'auditeurs parce qu'il y a eu 1982. Et c'est 30 millions d'auditeurs, peut-être plus demain, parce que, aujourd'hui, un effort particulier est consenti en sa faveur par le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François d'Aubert. Et parce qu'il y a eu un bon président depuis 1986 !

M. Michel Français. Je croyais que vous parliez des membres du conseil d'administration. (*Sourires.*)

Le moment est venu de nous souvenir que la télévision peut et doit avoir un autre visage. N'oublions pas qu'elle est le moyen par lequel les membres d'une communauté, y compris les plus déshérités, sont reliés à l'univers social. Aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, enfants, femmes, hommes rêvent, apprennent à voir et à penser à travers les images qu'ils reçoivent. Est-ce le même citoyen ?

M. André Santini. C'est *Les Misérables* !

M. Michel Français. Oui, monsieur Santini, mais quand je vous regarde ! (*Sourires.*)

L'écran de télévision nous ouvre une fenêtre sur le monde, ses contradictions et ses richesses.

Parler de liberté, de formation, de culture, d'éducation ou de démocratie n'a de sens que si l'on donne au service public de la télévision les moyens d'exister pour créer. Voilà peut-être le passage des deux ou trois écueils qui peuvent aujourd'hui surgir et qui doivent nous donner à réfléchir.

J'ai été content d'entendre notre collègue de Broissia me plagier...

M. Louis de Broissia. Par avance ? C'est lui le plagiaire : il avoue, le traître !

M. Michel Français. ... en citant des formules qui avaient paru dans quelques journaux. Mais je pense qu'il n'avait pas tout compris !

Quels sont ces écueils qu'il nous faudra surmonter ?

M. André Santini. Surmonter des écueils... il faut le faire ! (*Sourires.*)

M. Michel Français. Il faut que la Deux n'ait pas pour seule logique de concurrencer la Une et que les missions d'intérêt public, telles qu'elles ont été définies par Mme le ministre, prennent le pas sur cette logique de concurrence.

La Trois ne doit pas être uniquement une auberge espagnole où l'on trouverait à la fois une télé innovante, une télé grand public et une télé proximité. Il faut donc cadrer sa mission.

La Sept ne doit pas être simplement le lieu qui nous donnerait bonne conscience vis-à-vis d'un certain nombre de téléspectateurs.

Mais je crois que cela est bien pensé, bien réfléchi, dans le projet du Gouvernement. Nous pouvons, les uns et les autres, avoir confiance parce qu'il procède d'une véritable volonté de redéfinir un service public fort, ce que, messieurs, vous n'aviez pas voulu faire.

Enfin, en rétablissant de nouvelles règles du jeu, en rénovant le secteur public, nous pourrions introduire de nouveaux équilibres dans le paysage audiovisuel et en assurer ainsi, durablement, la stabilité nécessaire pour tous les investissements à long terme. Au lieu d'avoir à se résigner à l'uniformité d'une communication banalisée, les Français pourront alors se partager les richesses d'une communication active et garante de la diversité de la culture nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mandon.

M. Thierry Mandon. Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, mes chers collègues, il y a quelques mois, à l'occasion de la discussion qui devait conduire à la création du Conseil supérieur de l'audiovisuel, chacun sur ces bancs dressait la liste des difficultés dans lesquelles se débat encore aujourd'hui le secteur public de l'audiovisuel. Il y avait alors unanimité sur ce constat et surtout sur la nécessité de redonner au service public une identité, des missions précises et les moyens nécessaires à son développement.

M. Georges Hage. Unanimité surréaliste !

M. Thierry Mandon. Unanimité sur le constat. En voici la suite, qui fait l'objet de notre discussion.

Le rapport qui nous est soumis a été préparé - il faut le souligner - par une large concertation avec les professionnels de l'audiovisuel. Cette concertation se prolonge par ce débat avec la représentation parlementaire sur l'avenir du secteur public de l'audiovisuel, qui, probablement, aboutira lui-même à une discussion d'ordre législatif.

Cette démarche est significative ; elle montre l'importance que la représentation nationale attache à l'avenir du secteur public. Il faut agir vite, car le mal qui atteint ce secteur est profond.

Quelles en sont les causes ? Elles ont été rappelées brillamment par mon collègue Michel Françaix. Elles tiennent essentiellement à un bouleversement de l'offre de télévision.

Depuis 1983, le paysage audiovisuel s'est ouvert progressivement, prudemment, aux diffuseurs privés - Canal Plus, la 5, M 6 -, dans un relatif équilibre entre chaînes généralistes et chaînes thématiques. Puis, en 1986, ce système, encore fragile, a été déstabilisé, après la privatisation de T.F. 1, par la constitution d'un secteur privé extrêmement puissant qui représente aujourd'hui presque les deux tiers de l'audience, dans un paysage audiovisuel où, après la réattribution de la Six, anciennement chaîne musicale, entendent cohabiter cinq chaînes généralistes.

Plus encore que la vitesse de ce bouleversement, - on est passé de 15 000 heures de diffusion en 1983 à 45 000 heures en 1988 - ce sont les conditions dans lesquelles il s'est opéré à partir de 1986 qui ont ébranlé le secteur public. Amputé de T.F. 1, privé d'une partie de ses ressources stables, après la baisse de la redevance et la suppression de la taxe sur les magnétoscopes, soumis à une concurrence effrénée des diffuseurs privés, à coups de dessins animés japonais, de séries américaines, de sous-productions de toute nature, le secteur public ne pouvait que vaciller.

Il me fait penser aujourd'hui à ce film que diffusait récemment une chaîne privée...

M. François d'Aubert. Quelle honte de ne pas regarder la télévision publique !

M. Thierry Mandon. ... où l'on voyait un médecin penché sur un malade, en train de lui scier consciencieusement la jambe, puis le bras, lui demander subitement s'il allait mieux ! Telle est à peu près la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui : le service public a été amputé - c'est la raison de la déstabilisation dont on voit les conséquences aujourd'hui - d'un pan essentiel de son équilibre qu'était T.F. 1.

Pour n'être pas le fruit du hasard, cette crise n'est pas non plus originale. Dans tous les pays européens, le secteur public de l'audiovisuel a connu, à un moment ou à un autre, des difficultés. Il y a une trentaine d'années, c'était la B.B.C. qui ne représentait que 30 p. 100 de l'audience, soit un peu moins que le secteur français aujourd'hui. En 1983, c'était la R.A.I., soumise à une concurrence très forte des diffuseurs privés. En 1984, la B.B.C. souffrait, cette fois, de problèmes d'organisation et d'inquiétudes sur son avenir à long terme. Chacun de ces organismes s'en est relevé ! Ce qui fait la particularité de la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui, c'est que notre crise combine les trois précédentes : une audience faible, une concurrence effrénée, un avenir incertain. Je suis persuadé que le secteur public français va se relever de ces difficultés. Il a des équipes, des hommes, des responsables, qui sont compétents. J'avoue d'ailleurs avoir été très surpris par les analyses selon lesquelles il suffirait de changer les hommes, notamment à la tête - qui, si je ne m'abuse, ont été nommés il y a quelques petites années - pour que tout redémarrasse. Je n'ai jamais partagé cette conception. Pour bien connaître l'entreprise, je sais que ce n'est pas en changeant simplement le patron qu'on fait avancer la machine. Une entreprise ? C'est une mobilisation du corps social autour d'un projet ! C'est une volonté commune que chacun partage ! Son redémarrage passe par des réformes bien plus profondes que le simple changement des dirigeants ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette volonté de rebâtir un secteur public fort, qu'on retrouve dans le rapport que vous nous soumettez, me semble devoir passer par deux préalables.

Le secteur public de l'audiovisuel doit avoir des missions de service public clairement définies. Les différents agents du secteur public doivent avoir une fonction précise et, évidemment, disposer des moyens appropriés à l'exercice de cette fonction.

S'agissant des missions de service public, j'observe qu'on n'en a peu parlé ce soir alors qu'elles sont, au contraire, la base même sur laquelle vous pouvez construire demain un édifice public solide. Le rapport énumère cinq missions qui, en fait, peuvent se regrouper autour de quatre idées principales.

La mission première du secteur public est de favoriser l'expression des spécificités culturelles, régionales, sociologiques de notre pays, mais aussi celle des auteurs, des compositeurs,

des artistes, des créateurs. Bref, le secteur public doit favoriser l'émergence et l'épanouissement de toutes les initiatives et de tous les talents.

M. François d'Aubert. Cela va coûter cher !

M. Thierry Mandon. La deuxième mission importante est démocratique : garantir une programmation ouverte au pluralisme des opinions et des idées.

La troisième mission est d'ordre international : assurer à la France sa place dans la compétition mondiale, pour la production, la diffusion, l'innovation, la recherche, au bénéfice de l'ensemble des industries audiovisuelles.

- Enfin, dernière mission sur laquelle je voudrais insister quelques instants : mission de rencontre et de partage entre un pays et sa culture.

Les Français passent aujourd'hui plus de trois heures par jour devant leur téléviseur alors qu'ils ne lisent en moyenne qu'un livre et demi par an. Leurs enfants passent mille heures par an devant la télévision alors qu'ils en passent neuf cents à l'école ! Oui, la télévision est aujourd'hui devenue l'outil essentiel de partage et de diffusion des connaissances culturelles, économiques, scientifiques, éducatives. Si les chaînes privées montrent qu'elles se soucient de cette mission comme de leur premier spot publicitaire, il appartient au service public d'être moteur et innovant dans ce domaine.

Ce n'est pas avoir une vision restreinte du secteur public que de penser qu'il doit être un lieu de rencontre entre les téléspectateurs et la culture. Au contraire, certaines diffusions récentes sur Antenne 2 - je pense à des films comme *César*, *Fanny*, mais aussi à quelques émissions scientifiques ou historiques - ont montré qu'elles intéressaient un très large public.

Il y a dans cette mission de rencontre et de partage, j'en suis convaincu, un des axes essentiels sur lesquels le secteur public peut se recomposer. En matière éducative notamment - un récent rapport de Jacques Pomonti le soulignait - il importe que soient très rapidement prises des dispositions qui encouragent la production et la diffusion d'émissions éducatives. Le retard de la France dans ce domaine est considérable ! Nous produisons trente fois moins d'émissions éducatives que nos voisins anglais, dix fois moins que nos voisins belges ou que nos presque voisins portugais. Je crois que la télévision trouverait là un moyen de permettre à de nombreux enfants, parfois rebutés par les discours abstraits, d'appréhender des connaissances sur un mode - l'image - qui leur est familier. La demande de programmes est d'ailleurs très forte. Si dès à présent nous ne prenons pas un certain nombre de dispositions inspirées, par exemple, monsieur le ministre, du dispositif que vous aviez fait voter en 1985 pour aider à l'investissement dans la création d'œuvres de fiction pour le cinéma à la télévision, ou encore de l'utilisation de certaines plages matinales sur F.R. 3 pour diffuser des émissions éducatives, nous passerons à côté d'une possibilité importante de développement qui s'offre au service public, et de mise en application d'une de ses missions fondamentales.

Missions d'expression, mission démocratique, mission internationale, mission de rencontre et de partage. Ces missions qui ne doivent évidemment pas contraindre les chaînes, sont autant de boussoles qui doivent permettre aux responsables, au moment des choix à effectuer, d'arbitrer en fonction des impératifs auxquels le service public de l'audiovisuel doit obéir.

L'identité du secteur public, structurée à partir de missions claires, lui permettra de sortir du dilemme - audience ou qualité - tant les deux impératifs doivent être compatibles. Reste à en avoir les moyens, c'est-à-dire à reconstruire un outil de diffusion performant pouvant représenter une part importante de l'audience tout en remplissant les missions de service public.

Le temps qui m'est imparti ne me permettant pas de traiter l'ensemble de la question, je me limiterai à Antenne 2 et F.R. 3.

D'abord, je me retrouve pleinement dans la démarche d'ensemble qui a conduit la réflexion que vous avez transcrite dans ce rapport, madame le ministre. Quelle est-elle ? En quoi pouvons-nous la prolonger ?

Elle part d'une idée toute simple, mais qu'il est bon de rappeler puisque certains orateurs semblent en douter. Si on maintient la situation actuelle, si on laisse le secteur public se faire concurrence à lui-même alors que l'objectif est de reconstruire un secteur public fort face à des diffuseurs privés aujourd'hui très présents, les talents, les compétences,

l'envie de faire mieux que partagent tous les agents du service public, ces outils formidables que sont encore Antenne 2 et F.R. 3 vont partir en fumée. Et ce n'est pas seulement le service public de l'audiovisuel qui y perdra, c'est l'ensemble de tout ce qui fait la vie culturelle de notre pays, c'est-à-dire un peu de notre identité nationale.

Ce service public est aujourd'hui bâti principalement autour de deux chaînes. Je crois comprendre que la démarche que vous nous proposerez demain, madame le ministre, est de le construire autour de deux pôles : d'une part, Antenne 2, pôle privilégiant une diffusion populaire et de qualité, d'autre part, F.R. 3, pôle privilégiant l'initiative, la différence et les régions. Pôles et non plus chaînes ! Pourquoi ? Car plus encore qu'une identité ou une stratégie rigide de chacun des réseaux, Antenne 2 ou F.R. 3, ce qui importe c'est la capacité d'Antenne 2 et de F.R. 3 à élaborer une stratégie commune du service public face au secteur privé. Et il ne viendra à l'idée de personne de nier la différence et les spécificités d'Antenne 2 et de F.R. 3. Mais pour être puissant, le service public de l'audiovisuel doit pouvoir compter sur deux outils complémentaires, un peu comme le coureur automobile qui, pour dépasser celui qui le précède, doit pouvoir chaque fois choisir s'il fait l'intérieur ou l'extérieur.

M. André Santini. C'est osé !

M. Thierry Mandon. La question se pose alors de choisir un pilote.

Ce peut être un président unique ou une instance collégiale.

M. Jean-Pierre Delalande. Un pilote collégial ! (*Sourires sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Prost et Senna ?

M. Thierry Mandon. Il me semble que ce débat important de la coordination ne doit pas forcément se focaliser sur ce point. Ce qui importe plus encore, c'est la logique qui veut qu'on se réserve chaque fois la possibilité de choisir la stratégie intérieure ou extérieure.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Très bien !

M. Thierry Mandon. Mais pour que ce pilote, quel qu'il soit, puisse agir de la sorte, encore faut-il qu'il en ait la possibilité. De même, Antenne 2 et F.R. 3 doivent représenter chacun un pôle attractif dont on peut se servir. Or, au départ, sur la grille, la situation d'Antenne 2 et de F.R. 3, même telle qu'elle est définie par le rapport, est un peu différente.

M. Christian Estrosi. Il n'a rien compris !

M. Thierry Mandon. F.R. 3 fait partie d'un premier secteur public qui, avec Radio-France, R.F.O., R.F.I., les radios locales de Radio-France, a pour raison d'être essentielle de traduire une volonté nationale de donner la parole à des identités culturelles régionales, sociologiques.

Antenne 2 est plus insérée que F.R. 3 dans un système directement concurrentiel. Le risque existe donc que - pour suivre un tropisme de l'environnement - F.R. 3 soit cloisonnée dans une activité routinière, tandis qu'Antenne 2, serait de plus en plus une chaîne populaire mais de moins en moins une chaîne populaire de qualité. Ce risque existe, mais on peut s'en préserver. Il y a certaines précautions à prendre.

Pour Antenne 2, on peut envisager des recettes publicitaires sur cette chaîne, mais il ne faut pas que leur volume grossisse. Je pense même qu'un abaissement progressif et raisonnable de ce volume est un objectif salubre. Il faut surtout chercher les voies d'une contractualisation des moyens par lesquels il y a contribution de la part d'Antenne 2 au service public de l'audiovisuel. Je pense même que, si l'on trouvait les formes de cette contractualisation et la possibilité d'associer les téléspectateurs à l'évaluation du contrat d'objectif, le service public en sortirait renforcé.

Quant à F.R. 3, il faut encourager au maximum l'activité régionale, notamment la coordination entre les régions. On ne l'obtiendra pas, chacun le sait bien, sans un financement supplémentaire, mais, par rapport à l'enjeu, il me semble indispensable de tout faire pour l'obtenir, par exemple, en accompagnant un mouvement que l'on sent apparaître et que l'on va voir de plus en plus se développer : le renforcement de l'activité régionale autour de grands pôles correspondant à des grandes régions. J'observe d'ailleurs que, dans certaines

parties du réseau de F.R. 3 qui sont directement en concurrence avec d'autres régions, d'autres pays européens, cette tendance est déjà bien avancée. En agissant ainsi, on offrira les moyens d'une meilleure synergie entre Antenne 2 et F.R. 3 et on permettra alors au secteur public de l'audiovisuel d'affronter, avec toutes les chances de l'emporter, la concurrence du secteur privé.

Monsieur le ministre, madame le ministre, mes chers collègues, l'avenir du secteur public traverse tous les grands domaines de l'action publique : l'action économique, car l'action audiovisuelle reste et constitue encore un gisement d'emplois ; l'action industrielle, car dans ce domaine les progrès sont rapides et incessants ; l'action culturelle, qui fait la force d'une civilisation ; l'action géopolitique, à travers la place de la France et de l'Europe dans la compétition mondiale ; l'action éducative, tant la télévision est peu utilisée dans ce qui reste une des priorités de l'action publique. Il faut donc mettre au service de cette ambition les moyens indispensables à son fonctionnement. Les téléspectateurs, qui déplorent chaque jour - il suffit d'en parler avec eux, et nous le faisons tous dans nos permanences - la médiocrité des programmes, nous tiendraient rigueur de trop de timidité, car, au-delà de ce débat sur le service de l'audiovisuel public, ce qui est en cause, c'est aussi l'image que nous nous faisons de notre pays, de notre culture et de nous-mêmes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Toubon.

M. Jacques Toubon. Madame, monsieur les ministres, mes chers collègues, la télévision est le sujet principal de préoccupations et de conversations des Français, c'est prouvé ! Pourtant, dans ce débat au cours duquel sont intervenus des orateurs compétents, de bonne volonté, quelquefois d'une certaine naïveté, je n'ai pas entendu l'écho du pays...

M. Georges Hage. Vous n'avez pas toujours été là, monsieur Toubon !

M. Jacques Toubon. ... et je n'ai pas senti le souffle de la vie ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Un député du groupe socialiste. Et Santini alors ?

M. Jacques Toubon. C'est un débat académique, pas seulement parce qu'il ne se conclut pas par un vote, mais parce que nous parlons entre nous de questions qui nous concernent. Je n'ai pas la prétention d'essayer de faire entrer le souffle de la vie dans ce débat, ...

M. Jean-Pierre Bequet. Ah bon !

M. Jacques Toubon. ... mais je voudrais simplement poser les questions suivantes : votre projet, madame, monsieur les ministres, répond-il à l'attente des Français et aux besoins de la France ? Les objectifs et les missions que vous assignez au service public de l'audiovisuel ont-ils réellement une relation forte avec les besoins de nos concitoyens ?

Vous écrivez dans votre rapport que, pour vous, le service public de l'audiovisuel est un espace supplémentaire par rapport à la situation actuelle, de formation des esprits, d'expression du pluralisme et d'accueil des créateurs.

La formation des esprits ? Je veux bien, mais il ne faut tout de même pas pousser trop loin ! Ceux qui ont suivi le débat de 1982 se souviennent sans doute que M. Mauroy était venu nous expliquer, devant la commission spéciale présidée par M. Claude Estier, que la mission de la télévision était la formation et l'éducation. Or la formation des esprits n'est pas tout à fait conforme à la liberté et au pluralisme qui sont, par définition, la règle du service public. Et, sur ce point, vous avez tenu, comme certains orateurs de la gauche, des propos qui ne sont pas conformes aux idées de liberté et de pluralisme qui sont nécessaires dans le service public qui est à la disposition de tous et financé par tous.

M. François Loncle. La voix de la France, c'était qui ?

M. Jacques Toubon. Quant à l'expression du pluralisme, je me pose des questions. Dans le secteur public, des émissions comme « Edition spéciale » sont-elles l'expression du pluralisme ? Elles ont toujours la même cible et le même objet. La soirée des élections municipales sur Antenne 2 représentait-elle l'expression du pluralisme ? (« Oui ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Loncle. Il est jaloux !

M. Jacques Toubon. La reprise en main de Radio France depuis un mois est-elle l'expression du pluralisme ? (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

Quant à l'accueil des créateurs (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), je constate qu'il n'y a ni sur le secteur public, ni d'ailleurs à la télévision privée, d'émissions sur l'art. Seul Canal Plus en présente une, très brève, sur les arts plastiques. Dans le secteur public, rien ne s'est fait et, à ma connaissance, rien ne se fera ! Je suis d'accord avec l'intervenant socialiste, M. Gallet, qui a parlé des documentaires ; il a eu raison d'insister sur ce point. Mais l'accueil des créateurs, est-ce, madame, monsieur les ministres, le film que nous avons vu dimanche 30 avril, lancé à grand renfort de promotion, sur Antenne 2, premier d'une série de six, avec Johnny Hallyday, dénommé David Lansky ?

Indépendamment de la qualité des interprètes français et du réalisateur français, cette série, présentée comme une fiction originale, pose tout de même un sacré problème. On y a vu le XIII^e arrondissement de Paris...

M. François Loncle. C'est le vôtre !

M. Jacques Toubon. ... limité au quartier chinois. On a présenté le quartier chinois comme un repaire de truands et de trafiquants de drogue. Je trouve que le secteur public, tel que vous le concevez, ce n'est pas tout à fait cela. J'ai d'ailleurs été conduit, en tant que député et maire du XIII^e arrondissement (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste), à écrire au président de la deuxième chaîne...

M. François Loncle. C'est votre ami !

M. Jacques Toubon. ... et au président du C.S.A. pour leur demander de faire, à l'occasion de la diffusion de la prochaine émission, dans quinze jours, une annonce pour expliquer qu'entre la fiction et la réalité il y a quelques différences.

Que je sache, dans la loi de 1986, comme dans celle du 17 janvier 1989, une des missions du secteur public est précisément d'atteindre ni aux personnes ni aux idées ni aux institutions, les valeurs qui sont celles reconnues dans notre société, à savoir la tolérance et l'harmonie entre les communautés. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.) Ce n'est pas ce qu'a fait Antenne 2 le 30 avril.

M. François Loncle. C'est votre politique !

M. Jacques Toubon. Est-ce là votre conception du rattrapage du secteur public par rapport au secteur privé ?

M. Jean-Pierre Bequet. Vive les rénovateurs !

M. Jacques Toubon. S'agissant de la situation de l'audiovisuel, je crois que vous faites manifestement une analyse fautive, et Michel Péricard l'a très bien dit tout à l'heure dans l'intervention principale de notre groupe. Vous parlez dans votre texte de faillite. Pouvez-vous m'expliquer comment vous allez faire en sorte que le secteur public, comme vous le souhaitez, reprenne sa place par rapport au secteur privé et en l'occurrence par rapport à T.F.1 ?

Pensez-vous que le fait que le journal de Poivre d'Arvor...

M. François Loncle. Monsieur Poivre d'Arvor !

M. Jacques Toubon. ... fasse le double d'audience que celui de Christine Ockrent, que le fait que le 19-20 heures de T.F.1 fasse plus du double d'audience de celui d'Antenne 2 - avec le *Le Bébête show*, c'est quatre fois plus -...

Mme Frédérique Bradin. Vous ne serez jamais au *Bébête show*, vous !

M. Jacques Toubon. ... pensez-vous que cela a quelque chose à voir avec le projet que vous avez pour le secteur public de l'audiovisuel ? C'est toute la question.

Je pense que c'est d'abord un problème de créativité, d'inventivité, de qualité. Tout dépend aussi de l'ambiance de la chaîne dans laquelle on travaille. Y est-on motivé, oui ou non ? Malheureusement, madame le ministre, monsieur le ministre, ce n'est pas en donnant deux milliards en trois ans ou quatre ans à Antenne 2 ou à F.R. 3 que vous résoudrez ce problème de motivation et de créativité.

Vous ne pouvez pas parler de faillite car j'estime, pour ma part, que le système actuel n'a pas failli.

L'objectif numéro un que vous vous fixez, je tiens à le lire parce que c'est vraiment du Sully Prudhomme : ...

M. François Loncle. Du Joseph Prudhomme !

M. Jacques Toubon. ... « Les programmes de la radio et de la télévision publiques doivent être variés, attrayants, de qualité et ouverts au pluralisme des opinions et des idées. » C'est évident. C'est enfoncer des portes ouvertes ! Mais comment allez-vous concrétiser ce vœu pieux ou cette lapalissade ?

Faire une part à la création originale. D'accord ! Si c'est Lorenzi et Santelli, Maupassant et Balzac, je veux bien ! Mais si c'est de la création ésotérique, vous enfoncerez encore un peu plus le secteur public. Si c'est *L'ère de la Révolution* de Lazare Iglésis que diffuse actuellement Antenne 2, oui ! Mais si, au nom du service public, vous voulez nous imposer un certain nombre de choses, ...

M. François Loncle. C'est un procès d'intention scandaleux !

M. Jacques Toubon. ... vous aboutirez, comme l'a dit Michel Péricard cet après-midi, à réduire ce secteur public à une peau de chagrin.

M. Michel Françaix. Vous êtes pour la censure !

M. Jacques Toubon. L'objectif numéro trois de prendre en compte les spécificités sociologiques, culturelles et régionales qui font la richesse de la nation.

M. François Loncle. Ce n'est pas une motion de censure ! (Rires sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Toubon. Franchement, comment allez-vous le faire ? Allez-vous nous diffuser un reportage ou une émission magazine sur l'égalité des hommes et des femmes dans la société de la culture du topinambour en Basse-Bretagne ? (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Loncle. N'insultez pas les Bretons !

M. Jacques Toubon. Madame le ministre, ce n'est pas cela qui peut redonner au secteur public la place que vous souhaitez pour lui. Moi, je le dis parce que j'ai le courage de mes opinions.

En ce qui concerne la régionalisation, nous devons aller vers des canaux locaux privés...

M. Marcel Wacheux. Et voilà !

M. Jacques Toubon. ... en passant par une phase avec des canaux locaux d'économie mixte.

Voilà l'avenir de la régionalisation de la télévision en France. Il n'y en a pas d'autre.

M. André Sentini. Très bien !

M. Jacques Toubon. Sinon, vous continuerez à alimenter un monstre et F.R.3 ne pourra pas remplir les missions que vous voulez lui confier.

M. Noël Joseph. Pas de mots excessifs !

M. Jacques Toubon. Vous parlez d'initiation, d'entraînement, d'exemple en matière de recherche, mais alors, madame le ministre, ce que vous faites pour l'I.N.A. est grandement insuffisant. Et si vous voulez faire ce que vous dites, pourquoi « placardiser » Jean-Christophe Averty ? Pourquoi ne pas montrer à la télévision du secteur public la vidéo d'art qu'on est obligé de confiner au centre Pompidou ou ailleurs ?

Le film récent qui a été diffusé, par la troisième chaîne d'ailleurs, sur Pierre Guyotat est un exemple. Mais c'est une goutte d'eau dans la mer et dans la politique que vous proposez. Vous n'avez pas choisi les bons moyens quoique votre objectif soit bon.

S'agissant de la formation professionnelle, vous en êtes au même point. Est-ce que les écoles privées de formation aux métiers de la radio et de la télévision auraient un tel succès si le secteur public avait fait son travail et s'il donnait aux élèves la formation qui leur permette de trouver du travail, de créer et de s'épanouir comme ils le veulent ?

M. Noël Joseph. C'est intolérable, monsieur Toubon !

M. Jacques Toubon. Je ne crois pas, malheureusement, que ce soit la bonne solution.

M. François Loncle. Vous mélangez tout !

M. Jacques Toubon. Je crois qu'il faut parler avec courage de la réalité, avoir son franc-parler.

M. Alain Rodet. Ça sonne faux !

M. Jacques Toubon. Il faut adopter le point de vue qui est celui du téléspectateur et non pas, comme c'est malheureusement trop le cas dans ce débat, un point de vue « entre nous », isolé de celui des téléspectateurs et des professionnels.

M. Jean-Pierre Bequet. C'est vous qui êtes isolé !

M. Jacques Toubon. Au-delà des intentions, au-delà des mots creux dont j'ai donné quelques exemples, ...

Plusieurs députés du groupe socialiste. Oh oui !

M. François Loncle. Vous êtes excellent dans les mots creux !

M. Jacques Toubon. ... au-delà des contresens absolus, j'ai pris tout à l'heure l'exemple de ce film sur le quartier chinois dans le XII^e arrondissement... (« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. François Loncle. Il a horreur des Chinois !

M. Jacques Toubon. Je crois que si vous êtes à ce point ricanants sur un problème qui concerne la tolérance, l'harmonie entre communautés française et étrangère, c'est que vraiment vous n'avez fait de ce sujet qu'un sujet de basse politique. C'est d'ailleurs comme cela que vous allez alimenter ma conclusion ! La seule chose que vous cherchez, c'est de remettre la main sur la télévision ! Voilà, c'est tout ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Bequet. Ce n'est pas la peine de vous énerver comme cela ! On n'est pas au congrès du R.P.R. !

M. François Loncle. Il s'est enfin aperçu qu'il était mauvais !

M. Jacques Toubon. Monsieur Loncle, pour ce qui est de la voix de son maître, vous êtes vraiment expert !

M. le président. Monsieur Toubon, il est temps de conclure.

M. Michel Françaix et M. Jean-Jack Queyranne. Oui, il est grand temps !

M. Jacques Toubon. Monsieur le président, je conclurai dans le même temps que M. Mandon. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Forgues. C'est vous le patron ?

M. Jacques Toubon. Les objectifs que vous avez définis, les moyens que vous essayez de vous donner, ne me paraissent conduire qu'à un seul résultat prévisible. Au-delà des intentions et des mots creux, la situation actuelle est notamment caractérisée par un degré relativement élevé d'indépendance, particulièrement en matière d'information, qui est reconnu par tous et notamment par la presse écrite et les observateurs. Vous risquez fort d'aboutir au résultat que la seule différence entre la télévision que vous appelez « commerciale » - je n'en connais pas d'autres pour ma part et je ne vois pas comment une télévision pourrait ne pas être commerciale -, et le secteur public sera la dépendance de ce dernier à l'égard de l'Etat, auquel cas ce serait un retour en arrière, ce serait un archaïsme.

M. François Loncle. Vous n'avez vraiment rien compris !

M. Michel Françaix. Ce serait 1986 !

M. Jacques Toubon. Nous vous l'avions dit dans le débat sur la loi sur le C.S.A. Manifestement, le Gouvernement n'a pas d'autre intention que de réglementer davantage et de contrôler davantage.

M. François Loncle. Vous parlez de ce que faisait votre ami Peyrefitte !

M. Marcel Wacheux. Vous revenez à votre époque !

M. François Loncle. C'est fini !

M. Jacques Toubon. Vous nous avez dit : « Le moyen de notre action, ce sont les contrats d'objectifs ». Il est clair qu'ils ne s'appliquent pas dans un domaine comme celui de la création audiovisuelle. Dans une Europe et dans un monde complètement ouverts, j'ai très peur...

M. François Loncle. Il ne faut pas avoir peur !

M. Marcel Wacheux. Même pas dans le XIII^e arrondissement !

M. Jacques Toubon. ... que ces contrats d'objectifs ne finissent par se traduire purement et simplement par un développement de l'intervention publique. Je crains beaucoup que votre conception du secteur public de l'audiovisuel ne soit dépassée. Notre crainte n'est pas d'ordre politique car nous sommes persuadés que le système que nous avons mis en place résistera.

M. Jean-Pierre Bequet. Vous vous faites des illusions !

M. Thierry Mandon. Il est déjà mort !

M. Jacques Toubon. S'il était mort, vous ne prendriez pas tous ces moyens dilatoires pour le tuer !

Nous craignons fort que les téléspectateurs, les professionnels de l'audiovisuel, l'industrie de la production ne souffrent avant tout de ce que vous proposez.

M. Pierre Forgues. Conclusion !

M. Jacques Toubon. Ma conclusion rejoint celle de notre ami Michel Péricard.

M. Michel Péricard. Très bien !

M. Alain Néri. Plus dure sera la chute !

M. Jacques Toubon. Je pense que votre secteur public, tel que vous le concevez, je le dis comme je le pense ce soir et je prends date, est en voie d'extinction. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à Mme Frédérique Bredin.

Mme Frédérique Bredin. Monsieur le président, il est difficile de parler après le souffle de la vie qui a traversé cette assemblée pour un moment *(Rires sur les bancs du groupe socialiste)* Mais je voudrais cependant, avec la modestie qui s'impose, dire quelques mots.

Madame le ministre, monsieur le ministre, ce débat, puisqu'il touche au service public, devrait d'abord vous rendre hommage pour votre action inlassable, votre exigence, et votre constant combat pour la création cinématographique et audiovisuelle. Et c'est au nom de cette exigence, au nom de cette action qui est la vôtre que nous vous livrons nos inquiétudes et nos réflexions.

M. François d'Aubert. Ah !

Mme Frédérique Bredin. Car il n'y a pas de certitudes en la matière. Vous avez à traiter un des dossiers les plus difficiles qui soient et ceux qui ont non seulement échoué mais saccagé et laminé le paysage audiovisuel, le P.A.F. comme ils disaient, sont bien mal placés pour vous donner aujourd'hui des conseils ou des leçons. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Vous disiez, madame le ministre, que les problèmes de fonctionnement étaient relativement secondaires par rapport aux problèmes de financement. Il n'y a pas de création sans argent. C'est triste à dire. S'il faut des talents, et il nous en manque peut-être quelques-uns en France, l'argent, s'il n'est pas une condition suffisante, est une condition nécessaire pour que le talent prenne vie. Il n'y aura pas de débat sur le service public sans un débat sur son financement. Or, aujourd'hui, le service public est en état de manque.

Les années 1986-1988 ont donné au service public le coup de grâce. Je ne parlerai pas du verrouillage politique, du verrouillage R.P.R...

M. Jacques Toubon. C'est la meilleure !

Mme Frédérique Bredin. ... dont M. Toubon nous a encore donné une triste image.

Je n'évoquerai que les réformes de structure. On a d'abord bradé l'argenterie, T.F. 1, la chaîne la meilleure, la plus facile à vendre. Ensuite on a méprisé, oublié le service public, au nom du miracle attendu du privé. Ne devait demeurer que ce

qui avait de près ou de loin un nez commercial. Aujourd'hui encore, on parle d'entreprise ou de management comme la solution miracle à tous les problèmes que l'on rencontre.

Au nom d'une idéologie mal comprise, la loi de 1986 n'a donné lieu à aucune réflexion sur le service public, sa place dans l'audiovisuel, sa mission, son financement.

La démarche gouvernementale, uniquement tournée vers le privé, a abouti à traiter les chaînes publiques d'un revers de main. Rappelons-nous quelle était la réflexion du gouvernement de l'époque sur le service public. La seule annonce qui a été faite, c'est d'une part, une réflexion de fond sur F.R.3 confiée à Jean-Philippe Lecat, avant évidemment une éventuelle privatisation de cette chaîne - parce qu'il devait y avoir deux chaînes privatisées - mais le courage s'est arrêté là et cette réflexion n'a pas abouti, et, d'autre part, la privatisation, remède miracle bien sûr, de la S.F.P. La formule valait la peine. Mais une étude un peu plus complète du dossier, puis une prise de température sans doute aussi des syndicats, a fait quelque peu reculer la frénésie privatisatrice du gouvernement. Ce gouvernement s'est contenté de laisser tomber la S.F.P. qui a connu 180 millions de francs de déficit et mis un an, un an, avant de réunir un conseil d'administration.

Le résultat est là : un service public exsangue et une télévision à deux vitesses, et c'est sans doute là le plus grave : jusqu'à vingt-deux heures trente des produits grand public qui récoltent les spectateurs par le bas de gamme et, à partir de vingt-deux heures trente, pour les parlementaires peut-être, pour les privilégiés, les insomniacs, quelques émissions de qualité. La télévision qui était naguère un élément de démocratie culturelle - nous nous plaignions de ses défauts mais nous ne connaissions pas notre bonheur - est aujourd'hui devenue un élément de ségrégation culturelle. Il faut maintenant rattraper ce retard, effacer ce rêve libéral qui a tourné au cauchemar et redonner au service public français sa force et sa création. C'est un défi essentiel, car c'est là qu'est l'attente des Français puisque l'on sait que les enfants regardent plus la télévision qu'ils ne vont à l'école et c'est là que peuvent être notre exigence et notre ambition culturelles et démocratiques.

Le financement était un problème essentiel. Il faut 2 milliards de mesures nouvelles dans les années qui viennent. Que faire ? Quelles sont les nouvelles sources de financement possibles ?

La publicité d'abord. Certains la trouvent déplacée sur le service public. Personnellement, je ne suis pas de ceux-là. Limitée, plafonnée comme elle l'est actuellement, elle n'est pas gênante pour le public, elle est même considérée comme attrayante et elle est une source de financement dont le service public ne peut pas aujourd'hui se passer.

La redevance, c'est le prix payé par l'utilisateur, je crois qu'il faut féliciter le ministre pour son courage, se rappeler aussi la démagogie de son prédécesseur qui a cru habile, pour sa popularité, de baisser la redevance, quitte à réduire un peu plus encore la création audiovisuelle, au nom du « mieux-nuisant » culturel comme disait le réalisateur Santelli.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

Mme Frédérique Bredin. Le courage est, en effet, là : la création coûte cher, il est normal que les téléspectateurs contribuent, eux aussi, à la qualité des programmes qui leur sont offerts.

Il faut donc vous suivre, monsieur le ministre. Nous nous relaierons auprès de nos électeurs pour leur expliquer cette augmentation qui ne doit pas être timide et j'espère que sur tous ces bancs chacun saura faire preuve du même courage.

Autre source de financement possible, une taxe sur les recettes publicitaires des chaînes commerciales. Cela existe déjà pour le compte de soutien au cinéma, pour le compte de soutien aux industries de programme. A l'époque, cette redevance avait été largement acceptée par les chaînes privées qui étaient prêtes à tout pour obtenir leur réseau.

Au nom de quoi, dira-t-on, ces taxes ? Tout simplement au nom de la rareté des fréquences. Il n'y a que six chaînes nationales hertziennes, c'est un privilège extraordinaire que d'être autorisé à exploiter sur ces réseaux. En contrepartie, il y a un cahier des charges et, éventuellement, une participation à l'effort national pour la création.

Je n'ai qu'un regret, c'est qu'à l'époque on n'ait pas institué cette taxe qui aurait été acceptée sans mot dire par tous les actionnaires qui souhaitaient investir dans l'audiovisuel.

Aujourd'hui, il nous faut renforcer le compte de soutien aux industries de programme et créer une taxe qui alimente directement le service public dans sa globalité.

Nous aurions alors trois sources de financement : la publicité, la redevance, la taxe sur les recettes publicitaires des chaînes commerciales. Cette triple source de financement serait un signe de pragmatisme, et cette pluralité des ressources, une garantie de souplesse. Elle permettrait, selon une tradition bien française et qui a fort bien réussi dans d'autres secteurs, de mixer les avantages des différents systèmes de financement et surtout de trouver 2 milliards de ressources nouvelles.

La publicité assure des ressources importantes, 2,4 milliards, et un regard attentif sur les souhaits du public car, finalement, tout ce qui plaît a une raison de plaire. Il faut donc maintenir la publicité dans ses limites actuelles.

Les ressources de l'Etat, les recettes de redevance ou les crédits d'Etat, constituent une sécurité de financement dénuée de liens avec le marché qui permet le recul, l'indépendance, les investissements à long terme et donc une création ambitieuse. Mais elles sont limitées par les faits. La redevance, on le sait, ne pourra pas augmenter indéfiniment et il en est de même des crédits de l'Etat, quelle que soit la bonne volonté de M. Charasse.

Il reste donc les taxes sur les chaînes commerciales qui peuvent être un complément de financement au-delà de ce que peut apporter le public. Même si l'équilibre actuel des actionnaires des chaînes privées en est modifié, cela est nécessaire.

Il est bien normal que ceux qui ont participé par une concurrence par le bas de gamme à la dégradation du service public en exploitant un réseau concédé au départ par l'Etat, réseau d'une grande rareté - et les biens rares en économie de marché se paient fort cher - participent à l'effort national en faveur du service public et de la création audiovisuelle.

C'est une proposition, monsieur le ministre, madame le ministre, mais elle rejoint vos préoccupations. A ce titre, je pense que vous saurez l'entendre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jack Queyranne.

M. Jean-Jack Queyranne. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le ministre, que ce débat ait lieu est déjà l'expression d'une volonté, celle de redonner confiance au service public de l'audiovisuel après deux années difficiles marquées par un recul de son audience, mais aussi par un effondrement de ses moyens.

Il faut maintenant redresser le service public. Je crois, pour me faire l'écho des propos de M. Toubon, que cela est attendu par les professionnels. Les décisions prises par le conseil supérieur de l'audiovisuel en ce qui concerne la répartition des chaînes sur le satellite, avec la possibilité pour le service public d'être présent sur une chaîne « sport » et aussi sur un canal « jeunesse »...

M. Jacques Toubon. Seydoux, ce n'est pas le secteur public, il ne faut pas pousser !

M. Jean-Jack Queyranne. ... ouvrent, monsieur Toubon, aux professionnels, qui le disent, des perspectives particulièrement intéressantes de développement.

M. Jacques Toubon. C'est la meilleure !

M. Jean-Jack Queyranne. Cela correspond également à l'attente des téléspectateurs et, de ce point de vue, je ne me suis pas retrouvé - mais comment serait-ce possible ? - dans la caricature que M. Toubon a faite tout à l'heure du service public !

M. Thierry Mandon. Et du XIII^e aussi !

M. Jean-Jack Queyranne. Au fond, votre rappel à l'ordre pour les élections municipales faisait écho aux propos de M. Chirac sur Antenne 2, monsieur Toubon. Or le conseil d'administration unanime d'Antenne 2 a déploré de tels propos...

M. Jacques Toubon. Il tient à sa place !

M. Jean-Jack Queyranne. ... qui rappelaient des temps anciens où justement le pouvoir sifflait les journalistes et voulait contrôler leur expression.

M. Didier Migeud. Eh oui ! Nostalgie !

M. Jean-Jack Queyranne. Ce temps n'existe plus et le conseil d'administration d'Antenne 2, toutes tendances confondues,...

M. Michel Péricard. Ce n'est pas contrôlé !

M. Jean-Jack Queyranne. ... et vous savez qui le préside, a tenu à rendre hommage au travail qui a été fait pendant cette soirée électorale.

M. Michel Péricard. On n'a plus le droit de se plaindre ? Jamais ?

M. François Loncle. Vous pouvez toujours pleurer ! Cela ne sert à rien et n'a jamais servi à rien !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est la réalité, monsieur Péricard. Que voulez-vous que je vous dise d'autre ?

M. Michel Péricard. On ne peut plus se plaindre. Dont acte !

M. Jean-Jack Queyranne. Quant à un service public confiné dans des émissions à caractère spécialisé, limitées à un ghetto culturel, je crois que ce n'est la volonté ni du Gouvernement ni de la majorité de cette assemblée. Au contraire ! Nous souhaitons que le service public retrouve une audience qu'il a malheureusement perdue, faute d'ambition, faute de moyens. Dans aucun des grands pays d'Europe où il y a coexistence entre des chaînes de service public et des chaînes privées, le service public n'est réduit à ce qu'il est aujourd'hui en France, malheureusement : un peu plus d'un tiers de l'audience. Il y a du public à reconquérir avec des émissions variées et diversifiées. C'est ce qu'attendent les téléspectateurs, et non des chaînes qui sont en quelque sorte des copies conformes de la chaîne principale, c'est-à-dire T.F. 1.

Comment faire ? Les réflexions, aujourd'hui, portent sur deux aspects principaux : les structures et les moyens.

En ce qui concerne les structures, je crois que tout le monde s'accorde sur la nécessité d'une coordination. Quand les chaînes de service public jouent ensemble, elles réussissent un certain nombre d'opérations. Dans le domaine sportif, par exemple, la complémentarité permettra à Antenne 2 et à F.R. 3 de diffuser à nouveau cette année les émissions relatives à Roland-Garros et leur a permis d'obtenir la retransmission des jeux Olympiques.

Ce couplage, qui est un atout de complémentarité, doit être développé dans l'avenir. C'est vrai dans le domaine sportif. C'est vrai aussi pour les émissions de production et de création. Il faut mettre en commun ce qui peut être un atout, c'est-à-dire la publicité, la capacité d'avoir des centrales d'achat permettant de réduire les coûts, qui ont connu une explosion fantastique au cours de ces deux dernières années, que ce soit pour les films ou les retransmissions. Cela permettra aussi d'agir en commun sur un certain nombre de programmes pour faire face à la concurrence.

Sous quelle forme ?

La proposition d'une présidence commune mérite d'être nuancée.

M. Pierre Forgues. Ah !

M. Jean-Jack Queyranne. C'est ce qu'a exprimé le groupe socialiste. Je crois qu'il faut avancer dans cette voie, sachant que, dans les pays européens, comme en Italie ou en Grande-Bretagne, les grandes sociétés publiques se sont dotées d'une structure commune de façon à pouvoir travailler et agir en commun.

F.R. 3 était évidemment l'objet d'un certain nombre de préoccupations. Je pense qu'il faut conforter sa dimension régionale et non aller, comme l'a dit M. Toubon, vers une régionalisation livrée à des chaînes de télévision privées puisque telle est sa philosophie de la régionalisation de l'audiovisuel. Dans notre paysage audiovisuel, il y a une place pour que les stations régionales de F.R. 3, les bureaux régionaux d'information, aient réellement une mission de service public parce que eux seuls peuvent aujourd'hui l'accomplir, notamment pour l'information.

Prenons un exemple, monsieur Toubon. A part quelques exceptions, les radios privées remplissent-elles aujourd'hui une mission d'information sur le terrain dans les régions ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mais non !

M. Jean-Jack Queyranne. Pratiquement jamais ! C'est une mission qui a quasiment disparu.

M. Jacques Toubon. Vous dites ça, vous qui êtes à Villeurbanne et avec les radios F.M. que vous avez ?

M. Jean-Jack Queyranne. De ce point de vue, constatons que la privatisation, que la commercialisation n'a pas permis de remplir un tel objectif et qu'il correspond à une mission de service public.

M. Jacques Toubon. Vous êtes dans l'agglomération où il y a le plus de radios de service ! C'est fou !

M. Jean-Jack Queyranne. Je voudrais aussi insister sur la petite dernière du service public, la S.E.P.T., pour souhaiter qu'elle puisse se développer en dehors du satellite, peut-être par un réseau multi-villes qui permettrait, pendant sa montée en charge, une diffusion hertzienne au sol afin qu'elle soit captée par le public le plus large possible.

Il faut aussi agir sur les moyens pour permettre aux chaînes publiques, et notamment à Antenne 2, de lutter à armes égales avec la principale chaîne privée.

Quelle est la situation aujourd'hui ? 800 millions de ressources en moins pour Antenne 2 par rapport à T.F. 1, un chiffre d'affaires publicitaire qui sera difficilement atteint pour cette année 1989.

Un effort financier est donc nécessaire et nous souhaitons qu'il soit partagé entre, d'une part, la redevance et, d'autre part, le concours de l'Etat, en réattribution de moyens, soit par la rebudgétisation de Radio France internationale, soit par le remboursement des exonérations de la redevance qui ont fortement augmenté au cours de ces dernières années pour atteindre aujourd'hui un total de 1,8 milliard.

Ce type de concours ne me paraît pas scandaleux, d'autant qu'il faut comparer la contribution publique, à travers la redevance apportée par les téléspectateurs - 6,8 milliards en 1989 - à l'aide que l'Etat accorde directement ou indirectement à la presse écrite : 6 milliards. De ce point de vue, je crois que la collectivité nationale doit faire un effort supplémentaire, à partager entre les téléspectateurs et une redistribution du budget de l'Etat, pour doter le service public de ressources nouvelles. Le chiffre a été cité, 2 milliards de francs d'ici à 1993, 500 millions de francs par an. Cela devrait permettre au service public, avec des objectifs renforcés, de lutter à armes égales et de préparer dans la coopération la télévision européenne qui est nécessaire dans le cadre de l'Eurêka de l'audiovisuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Delalande, dernier orateur inscrit.

M. Jean-Pierre Delalande. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, dans la répartition des tâches que nous nous sommes fixées au sein du groupe du R.P.R., il me revient de vous parler de la création et de la production d'œuvres originales de fiction, de documentaires et de dessins animés.

Pour pouvoir en parler de manière cohérente, je suis contraint de faire d'emblée deux critiques au rapport que vous nous avez soumis. On a en effet le sentiment à sa lecture qu'il propose une construction intellectuelle et administrative du secteur public audiovisuel qui, certes, a une logique interne, mais qui, curieusement, fait très peu mention des attentes réelles de l'opinion publique d'une part, et qui ignore le secteur privé d'autre part, sauf à indiquer qu'il a une logique commerciale et qu'il produit des programmes de qualité médiocre.

Mais si l'on veut parler de production et de création, on est obligé d'envisager le problème dans son ensemble. On ne peut traiter isolément le seul secteur public sauf à considérer que le secteur privé n'y aurait pas de responsabilités et à entrer dans des logiques extrêmement coûteuses pour le secteur public.

Les difficultés que nous rencontrons aujourd'hui et qui sont immenses ne datent pas, je vous le concède, de ces dernières années. Depuis le début des années 70, la télévision française est victime d'un mal endémique : sa capacité de production originale baisse au fur et à mesure que le nombre de chaînes se multiplie.

De 1970 à 1976, le nombre d'heures de créations originales est passé de 433 à 250, alors que le volume d'émissions et de programmes augmentait de 5 200 à 7 000 heures.

Dans l'impossibilité d'équilibrer leur budget, faute de moyens, les responsables des chaînes publiques ont souvent préféré procéder à des achats massifs de séries américaines, déjà complètement amorties sur le marché américain et vendues à très bas prix, voire à des prix de *dumping*, sur le marché international et donc en France, plutôt que d'aider au financement d'œuvres plus coûteuses mais d'origine française.

Ce souci de « bonne gestion » des chaînes a posé avec plus d'acuité le problème de l'influence culturelle dominante américaine et accéléré la régression de l'influence culturelle française jusque dans notre propre pays.

De 1980 à 1985, la crise s'est accentuée : la production originale a chuté de 25 p. 100, tandis que la programmation des séries étrangères augmentait de 70 p. 100.

Pour relancer la production, la loi de septembre 1986 avait encadré l'activité des télévisions hertziennes en faisant obligation aux chaînes dans leurs cahiers des charges de diffuser 50 p. 100 de programmes français et de prendre un engagement budgétaire vis-à-vis de la production de fiction, de dessins animés, de documentaires et de programmes culturels.

L'examen des études effectuées par la C.N.C.L. a montré qu'aucune des chaînes n'avait vraiment respecté ses obligations.

Les séries américaines et maintenant japonaises envahissent plus que jamais les écrans, au point que la France est devenue - un comble ! - le premier importateur en Europe de productions américaines. Les commandes d'œuvres de fiction aux producteurs publics et privés ont chuté ces dernières années de 30 p. 100. La production de dessins animés est pratiquement asphyxiée au point que le seul réalisateur français de dessins animés qui ait vraiment réussi, Jean Chalopin, n'a pu y parvenir que parce qu'il était installé aux États-Unis et opérait sur le marché américain.

Et si on note depuis un an environ une légère reprise de la création, due principalement, il est vrai, aux efforts des chaînes publiques aidées en cela par des avantages budgétaires importants, il n'en reste pas moins que le problème continue de se poser avec une extrême gravité.

Comment améliorer la situation ?

Différentes études économiques du B.I.P.E., de l'I.R.E.P., prévoient que la part des investissements publicitaires consacrée à la télévision devrait passer à 12 milliards de francs d'ici à 1991.

On pourrait imaginer, plutôt que de créer une taxe sur les recettes publicitaires comme vous le suggérez ainsi qu'un certain nombre d'orateurs socialistes, d'imposer aux chaînes privées et aux chaînes publiques d'affecter obligatoirement un certain pourcentage des nouvelles recettes publicitaires à la création et à la production d'œuvres originales et de créer avec ces sommes un effet de levier financier permettant de relancer la création.

Pour avoir été moi-même président d'une société de production, je sais à quelles difficultés se heurtent les producteurs. Ils connaissent, certes, des difficultés à trouver de bons auteurs, de bons scénaristes, le marché se rétrécissant, le nombre de ceux qui prennent des risques en la matière étant de plus en plus restreint et de moins bonne qualité. Mais, surtout, lorsqu'ils pensent avoir trouvé un bon scénario, ils s'épuisent à faire la tournée des chaînes françaises, privées et publiques et, comme cela se révèle généralement insuffisant, des chaînes européennes, pour trouver les compléments de financement d'une émission ou d'une série.

Les chaînes françaises étant les points de passage obligés des producteurs, elles sont vis-à-vis d'eux en position de force, ce qui a deux conséquences : d'abord, elles diminuent le montant de leur apport au financement des coproductions au lieu de l'augmenter ; ensuite, elles demandent une extension de leurs droits sur l'œuvre et un allongement de la durée d'exclusivité - celle-ci pouvant aller jusqu'à sept ans - tel qu'elles empêchent une rotation suffisante sur d'autres supports et donc une rentabilité suffisante.

Il faut donc raccourcir ces délais et arriver, comme aux États-Unis, à une stricte segmentation du marché par supports. C'est en effet de cette segmentation que la télévision américaine tire sa force.

Les productions sont diffusées une première fois sur l'une des trois grandes chaînes nationales à vocation généraliste - trois pour 250 millions d'habitants et non six comme en France pour seulement 55 millions, ce qui montre au passage combien notre paysage audiovisuel ne peut conduire qu'à la

misère de plusieurs chaînes et donc de la production. Ces productions américaines sont ensuite reprises par des chaînes indépendantes, voire par des réseaux câblés, puis mises sur le marché de la vidéo.

Ces différentes fenêtres de diffusion sont ainsi autant de sources d'amortissement pour les productions qui, ensuite, moyennant un doublage d'ailleurs souvent assez sommaire et de mauvaise qualité, peuvent alors s'exporter chez nous à très bas prix.

Les producteurs français, étrangers, songent désormais à tourner de plus en plus, et certains ont commencé à le faire, des œuvres originales françaises en anglais, aux États-Unis ou en Grande-Bretagne, puis à faire simultanément une version française ou une version doublée en français pour rentabiliser soit simultanément, soit même avant, sur le marché américain des œuvres de création ou du répertoire traditionnel français.

On voit bien que l'enjeu culturel est considérable mais qu'il est conditionné par la logique économique du système.

Les quotas de diffusion imposés aux chaînes privées et publiques ne pourront l'être que de manière transitoire. Il faudra que la création et la production françaises s'imposent par elles-mêmes et non par des quotas, des commandes publiques ou des subventions. Et c'est en fonction de cet objectif qu'il convient d'organiser notre audiovisuel et de conforter son secteur public.

Par rapport au privé, dont je reconnais, pour ma part, que la concurrence a eu pour conséquence un amoindrissement de la qualité et une certaine uniformisation des programmes, le secteur public peut et doit assurer avec succès au moins deux missions importantes : une mission d'éducation et une mission culturelle.

La mission d'éducation est un élément décisif de la maturité d'une démocratie, et des exemples chez nous montrent que la qualité non seulement n'est pas forcément ennuyeuse, mais encore est souvent rentable. Qui conteste, par exemple, la qualité en presse écrite de journaux pour enfants, édités par certains groupes de presse, qui, tout en étant un élément d'éducation important, sont parfaitement rentables ?

On peut très bien imaginer le développement de synergies entre des groupes de presse écrite ou d'édition et des chaînes publiques pour des émissions, notamment pour enfants, pour des dessins animés, mais aussi pour des émissions scientifiques, des émissions théâtrales où les deux se renforceraient l'un l'autre davantage qu'ils ne le font actuellement.

Quant à la mission culturelle, elle doit recouvrir le fait que le secteur public a à pallier, comme on dit en droit public, les carences de l'initiative privée pour apporter au public un service de qualité dans les domaines peu ou pas convertis par le secteur privé. Et si le choix était entre « La Fortune de la fortune » et un documentaire intéressant sur les volcans ou une courte pièce de théâtre de qualité, de préférence drôle, je ne suis pas sûr que l'audience à la même heure ne se répartirait pas de manière nouvelle et inattendue.

Encore quelques remarques avant de conclure.

Pour réussir cela, il convient d'abord de ne faire aucune concession à Bruxelles en la matière.

M. Michel Péricard. Absolument !

M. Jean-Pierre Delalande. La culture ne se négocie pas. La langue ne se négocie pas. Des règles imposées en la matière par des instances non élues doivent être considérées comme nulles et non avenues.

M. Jacques Toubon. Excellent !

M. Michel Péricard. Bravo !

M. Jean-Pierre Delalande. On se rend compte, déjà, de la prééminence de l'anglais dans la Communauté économique européenne. Parler de production d'origine européenne, c'est maintenant favoriser encore l'anglais au détriment du français. Si des quotas doivent être établis temporairement, il faut certes qu'ils soient européens face aux États-Unis et au Japon, mais surtout français face à l'anglais.

En outre, il ne pourra y avoir de bonne politique de production que si les coûts de production sont bien maîtrisés et, de ce point de vue, il convient, contrairement à ce que je crois comprendre dans votre rapport, de maintenir la S.F.P. en concurrence avec des entreprises du secteur privé et non pas de la renforcer dans son esprit administratif et dans une gestion rigide du personnel fondée sur un système indiciaire

dont on connaît les conséquences sur les coûts de réalisation. Le personnel doit savoir que la sécurité pour lui réside principalement non dans son statut, mais d'abord dans son professionnalisme et dans une bonne organisation de son entreprise.

Il convient parallèlement de favoriser l'émergence d'un petit nombre de grosses sociétés privées de production très concurrentes entre elles plutôt que de laisser se développer à côté de la grosse S.F.P. et de F.R. 3 de petites unités qui ne sont pas rentables et n'ont pas la surface financière suffisante.

Il convient de ne pas conforter la S.F.P. dans l'obtention de commandes publiques assurées ni de lui redonner de manière directe ou indirecte un statut public particulier. De grâce, ne traitons pas la S.F.P. comme la sidérurgie ! N'engageons pas des sommes énormes à vouloir faire des choses coûteuses qui ne serviraient pas...

M. Georges Hage. C'est à retenir, monsieur Delalande !

M. Jean-Pierre Delalande. ... c'est-à-dire des programmes qui ne seraient pas regardés. Il y a mieux à faire du personnel de la S.F.P. qui est un personnel de qualité.

De même, il convient de rationaliser rapidement les moyens de production de F.R. 3, la chaîne dont le personnel est le plus nombreux, qui absorbe le plus de redevance et qui a le moins d'audience.

Aussi, quand vous parlez d'un plan d'urgence de relance de la création, il faut avoir bien conscience que c'est à une réorganisation d'ensemble qu'il convient de procéder, et très vite, étant entendu que cette réorganisation ne peut se faire sans que, complémentarément, soit traité le problème du cinéma et, notamment, de sa distribution, étant entendu aussi qu'il convient de s'interroger sur le devenir de la redevance.

En effet, vous vous insurgez dans le rapport contre les baisses de la redevance faites dans le passé, que vous jugez excessives. J'ai même entendu de Mme Bredin les qualifier de « démagogiques ». Mais on ne peut pas ne pas observer que la redevance radio a disparu. Et il est à penser - à craindre, direz-vous peut-être, madame le ministre - que l'opinion publique comprenne un jour de moins en moins pourquoi elle paye encore une redevance télévision.

Je pense que c'est un problème qui, à terme, se posera et auquel il serait bon d'appliquer dès maintenant notre réflexion plutôt que d'être, le moment venu, pris de court sur le sujet.

Je considère, pour ma part, que le défi de la création audiovisuelle est l'un des plus grands enjeux pour notre pays, pour l'avenir de sa culture et de sa langue dans les décennies à venir.

Aussi, se contenter de parler d'un groupe audiovisuel public avec sa logique propre - j'allais presque dire sa gîte propre - n'est pas suffisant, ne règle rien, ne résout rien et, au surplus, risque d'être très coûteux, puisque, vous ne le cachez pas, vous allez demander des sommes massives pour alimenter ce groupe audiovisuel public.

Au-delà des quotas de diffusion et des créneaux horaires imposés aux chaînes, il faut inciter les chaînes, dans leurs cahiers des charges, à prendre des pourcentages plus importants dans les coproductions montées avec les sociétés de production, raccourcir leurs délais d'exclusivité, organiser plus strictement le chaînage entre les supports, mettre les sociétés de production en concurrence en développant leur taille et leur professionnalisme pour ce qui concerne les sociétés privées et en abaissant les coûts de réalisation pour ce qui concerne la S.F.P. et F.R. 3, et également sauver le dessin animé français, qui est très en péril, par la mise en œuvre d'une action commerciale internationale adaptée et soutenue par les chaînes publiques, et aussi - pourquoi pas ? - privées.

Cette politique d'ensemble nécessite de notre part non des demi-mesures, non des réflexes idéologiques, non une vue du seul secteur public, mais une mobilisation économique et intellectuelle générale, importante et urgente. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mes chers collègues, si Mme le ministre en est d'accord, je vais suspendre la séance quelques minutes avant la réponse du Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue le mercredi 10 mai 1989, à zéro heure dix, est reprise à zéro heure vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Mme Catharine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, à cette heure, je conçois que la fatigue rende un peu impatient.

M. André Santini. Mais non !

Mme le ministre chargé de la communication. Et pourtant, je crois qu'il ne serait pas fidèle à la décision qui a été prise voilà de longs mois de débattre ici de l'avenir du secteur public audiovisuel si le Gouvernement s'abstenait de réagir aux très nombreuses propositions qui ont été formulées cet après-midi et ce soir.

Je voudrais d'abord, en préalable, répondre à un reproche et apporter un démenti sur ce point.

Le reproche, qui a été fait par plusieurs d'entre vous, visait les lacunes du rapport du Gouvernement.

Je rappellerai simplement que l'objet du débat était les orientations du secteur public audiovisuel. C'est pourquoi M. Delalande voudra bien nous pardonner de ne pas avoir traité globalement de tous les problèmes de la production et du secteur privé. C'est pourquoi aussi nous n'avons pas abordé certains sujets qui, pourtant, préoccupent au premier chef le Gouvernement et qui concernent la situation spécifique de telle ou telle des entreprises du secteur public.

M. Lordinot, par exemple, a eu raison d'évoquer les problèmes urgents de R.F.O.

Les problèmes de la radio également ont trouvé peu de place dans ce rapport, encore que je les aie évoqués en préambule, mais M. Bequet sait l'attention que le Gouvernement porte à ce sujet. Mme Boutin le sait également.

Pour R.F.O. comme pour Radio France et R.F.I., il est clair que ce débat n'était là que pour tracer des orientations et qu'il reviendra aux professionnels et aux responsables de ces entreprises, et à l'ensemble des structures internes de ces entreprises, de définir les projets d'entreprise fidèles au cadre qui aura été tracé par ce débat. Ce n'était donc pas le lieu ici, aujourd'hui, de répondre à toutes ces questions.

J'ajouterai qu'on ne peut pas passer du jour au lendemain de l'absence de projet pour le secteur public audiovisuel, qui a été la dominante de la politique des deux années précédentes, à une réponse détaillée et complète à l'ensemble des problèmes du secteur audiovisuel. Il reste beaucoup de travail à faire, et d'abord à être à l'écoute des professionnels qui sont dans chacune de ces entreprises.

Ayant déjà répondu en partie à ce reproche qui était partiellement fondé mais qui trouvera sa réponse ultérieurement, je veux apporter un démenti formel à l'accusation, qui a été portée surtout dans les rangs de l'opposition, d'une absence totale d'écoute des téléspectateurs et des professionnels. C'est une accusation tout à fait ahurissante car le point de départ de toute la démarche de ce gouvernement a été l'écoute de la revendication croissante des téléspectateurs ces dernières années à l'égard de l'appauvrissement de l'offre de programmes. Nous avons d'ailleurs concrétisé cette attention aux propos des téléspectateurs en organisant nous-mêmes, en contrepoint à la seule voix de l'audimat, des contacts nombreux, de formes très diverses, aussi bien avec les associations de téléspectateurs qu'avec un certain nombre de structures associatives représentatives des différents publics, ainsi qu'avec les responsables de publications spécialisées dans le domaine de l'audiovisuel. Ces contacts prennent la forme, depuis le mois de mars, de « journées », qui ne sont pas conçues seulement à Paris, mais qui se déroulent également dans plusieurs grandes villes de province.

De même, vous nous accusez d'avoir été sourds à la voix des professionnels. Je rappelle - mais, heureusement, plusieurs députés l'ont reconnu ici, en particulier M. Mandon - que nous avons fait une part essentielle à la consultation des

professionnels dans l'organisation des groupes de travail qui ont fourni la matière du débat que nous menons devant vous aujourd'hui.

Cela étant dit, je voudrais dégager brièvement ce qui me paraît ressortir comme points d'accord fondamentaux à l'issue de ce débat : sur l'analyse de la situation, sur les missions proposées pour le secteur public et sur les moyens à mettre en œuvre pour qu'il soit réellement en mesure de répondre à ces missions.

En second lieu, j'essaierai de retracer ce qui, dans ce débat, apparaît clairement comme des interrogations sur la stratégie à mener pour le redressement du secteur public. Car, là, il est évident que les propositions formulées par le Gouvernement ne recueillent pas une adhésion totale et soulèvent soit des critiques radicales, soit des interrogations.

Les points d'accord me paraissent très importants et je dirai assez nouveaux si l'on se reporte aux débats qui ont pu avoir lieu ces dernières années autour des problèmes de l'audiovisuel.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Tout à fait !

Mme le ministre chargé de la communication. Sur les missions et les objectifs, il est clair qu'il fallait une explicitation, que les formulations antérieures traditionnelles ne satisfont plus ni les professionnels - car elles ne les éclairent plus suffisamment sur le travail qu'ils ont à accomplir - ni le public, ni par conséquent les pouvoirs publics.

Je crois que le travail qui a été accompli ces derniers mois, tel qu'il est retracé par le rapport du Gouvernement, clarifie les missions du secteur public. Et là-dessus, je dois dire que j'ai entendu, non seulement dans les rangs de la majorité, mais aussi dans certains rangs de l'opposition, un accord assez fondamental sur les objectifs de qualité, la place à faire à la création, la nécessaire et urgente diversification des programmes pour contrebalancer la pression je dirai vers la banalisation par la logique commerciale et également, ce qui est tout à fait nouveau, l'affirmation par beaucoup d'entre vous de la mission éducative et formatrice de la télévision publique. (*« Très bien ! Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà un élément de clarification des missions qui n'était pas présent dans les débats antérieurs, soit que, dans le passé du monopole public, on n'ait pas ressenti la nécessité de formuler cet objectif, soit que, dans les années récentes, on ait tout simplement écarté cet aspect de la vocation du secteur public audiovisuel.

Deuxième point d'accord : vous avez tous souligné la nécessité d'une complémentarité dans le travail des deux grandes chaînes publiques. Personne n'a manifesté une position contraire, personne n'a proposé une autre issue pour le secteur public. Certes, les moyens de cette complémentarité restent à définir, mais la nécessité d'additionner les efforts et les compétences est reconnue par tous, dans la perspective d'assurer l'avenir du secteur public audiovisuel.

Mais cette complémentarité, et cela a été souligné, doit respecter l'identité des deux chaînes. Aussi bien M. Schreiner que M. de Broissia ont insisté sur l'obligation absolue de laisser une vraie responsabilité aux professionnels, à l'intérieur des sociétés, pour définir leurs grilles de programmes et leur stratégie à l'égard du public. Ce n'est certainement pas ce Gouvernement qui contestera ce point ; c'est avec les professionnels que nous avons conçu le projet qui vous est soumis aujourd'hui. L'accusation constante de dirigisme, de reprise en main, de volonté de définir les programmes n'a aucun fondement, ni dans les projets qui vous sont soumis, ni dans les actions récentes du Gouvernement. Elle ne trouve de fondement que dans le soupçon organisé, qu'on peut comprendre dans un débat politique mais qui n'est pas un argument sérieux pour ceux qui veulent vraiment construire un avenir pour l'audiovisuel public. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Une autre complémentarité est nécessaire : celle des outils de production. Aussi bien M. Hage, au nom du groupe communiste, que les orateurs du groupe socialiste ont insisté sur la nécessité de maintenir et de développer la capacité d'action de l'ensemble de l'appareil de production du secteur public, F.R.3 et S.F.P. Contrairement à ce qui a été affirmé dans l'opposition, aucun élément du rapport du Gouvernement ne laisse entendre que l'on envisage de reverser les moyens de production de F.R.3 dans le pot commun de la S.F.P. Je dis que F.R.3 et la S.F.P. sont des outils de produc-

tion à la dimension des besoins de l'audiovisuel français, qu'il s'agisse de l'audiovisuel public ou de l'ensemble du marché de la production de programmes audiovisuels. La preuve en est que, aujourd'hui, l'un des meilleurs clients de la S.F.P. est T.F.1. Et si la productivité de la S.F.P. était aussi mauvaise que d'aucuns l'ont dit ce soir, si son efficacité était en question, comme on voudrait le faire croire, une chaîne aussi attentive à ses moyens et à ses intérêts économiques que T.F.1 ne s'adresserait certainement pas à cette société.

Cette complémentarité va tout à fait dans le sens de la compétitivité de l'appareil de production français sur le marché international que plusieurs d'entre vous se sont plu à développer. M. Santini et M. Hage ont rappelé qu'il y avait là pour l'ensemble de l'audiovisuel français un enjeu. Eh bien ! dans cette bataille de la production, le secteur public a, à notre sens, son jeu à mener, et ce n'est certainement pas en se délestant des unités de production de F.R.3 que nous irions dans le sens qui a été préconisé. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

Dans le débat sur les missions et les objectifs, F.R.3 a été le plus souvent invoquée. Nous avons beaucoup insisté, dans le rapport du Gouvernement, sur l'atout régional. Je crois inutile de reprendre ce développement. J'affirme encore une fois que les mesures concrètes préconisées par le rapport - identification de l'activité de production, accentuation du contenu régional des programmes de F.R.3, meilleure implication des moyens du réseau régional dans l'antenne nationale, plus grande autonomie de gestion pour les unités régionales - vont dans le sens d'un renforcement du secteur public et d'une réelle solidarité entre les deux chaînes du secteur public. Ceux qui voudraient nous faire croire que F.R.3 serait plus vigoureuse avec un habit étriqué, réduit aux seules missions exigües du secteur public, et qu'elle devrait assumer à elle seule la mission éducative, formatrice et culturelle du secteur public, savent pertinemment qu'une telle chaîne ne saurait résister aux assauts de ceux qui ont toujours contesté son existence au prétexte qu'elle coûte cher à la collectivité publique et qu'elle recueille une audience insuffisante. Ceux-là savent bien également que, en voulant isoler F.R.3, ils créent les meilleures conditions de sa disparition. C'est l'attelage fort entre Antenne 2 et F.R.3 qui permet au public de reconnaître l'existence d'une télévision publique unie et d'accepter que ces deux antennes aient une couleur et une mission bien identifiables et complémentaires.

En ce qui concerne la dimension européenne, évoquée notamment par M. Vauzelle, je tiens là aussi à vous rassurer, mesdames, messieurs les députés : cette dimension n'est absolument pas oubliée par le Gouvernement. Elle ne pourra être mise en œuvre, et vous le savez tous, que si nous sommes d'abord capables de rendre au secteur public de la production et de la diffusion une réalité, une force réelle dans l'ensemble du paysage audiovisuel. Il ne sert à rien de parler de l'impact européen, de notre poids sur la scène européenne si, sur le plan national, l'outil public audiovisuel est désarmé dans la compétition avec les chaînes privées à laquelle il doit faire face.

Deuxième chapitre où vous rejoignez les propositions du Gouvernement : les moyens. Là aussi, des éléments très nouveaux sont apparus par rapport aux débats antérieurs. Tout d'abord, l'ampleur du besoin de financement a été reconnue très clairement lors du débat budgétaire de l'automne dernier. Face à ce besoin, le Gouvernement répond positivement, ce qui n'a pas été le cas dans les exercices budgétaires antérieurs.

Il y a également, et c'est tout à fait nouveau, accord sur un financement mixte. Il s'agissait d'un point fort du débat, d'un sujet de divergence, au sein des familles politiques, quant à l'avenir du secteur public audiovisuel. Tous les intervenants ont reconnu, pour que le secteur public ait vraiment les moyens de son développement, la nécessité d'un financement mixte regroupant les ressources publicitaires et des ressources d'ordre public : appel à la redevance, rebudgétisation d'un certain nombre de charges que l'on a indûment fait supporter par le budget de l'audiovisuel public ; à cet égard, le Gouvernement engage une action progressive et très courageuse de réintégration.

Le groupe socialiste a proposé d'affecter une part plus importante des fonds au soutien à la création : M. Bernard Schreiner et Mme Bredin ont insisté sur ce point. C'est effectivement un élément à préciser. Il faut donner des garanties

pour que l'essor des moyens financiers consacrés par l'ensemble de la communauté nationale au secteur public bénéficie réellement à la création et à la production de programmes.

Un accord s'est également manifesté sur la nécessité de la rénovation des méthodes de gestion. Je ne suis d'ailleurs pas certaine que nous mettions tous exactement les mêmes choses derrière les mêmes mots, mais les notions de projet d'entreprise et de contrat d'objectifs pluriannuels ont maintenant droit de cité dans la réflexion sur l'avenir de l'audiovisuel public. Ce sont des notions assez neuves par rapport à l'approche traditionnelle de la gestion des entreprises de ce secteur.

Le rapport comporte des éléments très concrets qui, j'en suis sûre, ont été analysés avec sérieux par l'ensemble des élus, sur la possibilité d'une modification des modes de gestion et de fonctionnement de chacune des entreprises composant le secteur public. Cette modernisation n'aboutira pas, comme certains nous le reprochent par avance, au renforcement de la tutelle et à la recentralisation de la gestion de ce secteur : elle aura au contraire pour conséquence la responsabilisation de ceux qui auront la charge de cette gestion. Nous voulons leur donner un cadre, fixer des orientations, définir des contrats d'objectifs, afin que les gestionnaires de chacune de ces entreprises puissent faire leur travail tranquillement et arrivent sereinement au rendez-vous des bilans au terme de leur mandat.

À côté de ces points d'accord demeurent néanmoins des interrogations majeures sur l'avenir du secteur public. Elles ne sont d'ailleurs pas vraiment surprenantes. Elles se sont au demeurant clarifiées et montrent que l'approche de ce dossier reste assez profondément différente selon les familles politiques.

Sur la stratégie du secteur public, sur les enjeux, vous avez tous reconnu l'impossibilité de maintenir le *statu quo*, ce qui est très important. Mais, au-delà du refus du *statu quo*, certains misent sur la concurrence plutôt que sur une véritable complémentarité et continuent de croire que seul le libre jeu de la concurrence peut, à l'instar de ce qui se passe dans le secteur privé, conduire le secteur public à une évolution heureuse.

Vous savez que nous ne partageons pas cette vision de l'avenir du secteur public. D'autres orateurs ont clairement affirmé que le secteur public devait sortir de cette logique de la concurrence, de la confrontation stérile, du chacun pour soi : ce qui est logique pour des opérateurs commerciaux ne peut pas constituer la ligne d'action des opérateurs qui ont la charge du service public.

M. Louis Mexandeau. Très bien !

Mme la ministre chargée de la communication. Ceux qui pensent que le secteur public a un rôle spécifique, un rôle moteur, tels M. Schreiner ou M. Hage, estiment que seule une stratégie de groupe, fondée sur la complémentarité de l'ensemble des entreprises, permet de répondre à des attentes très diversifiées et, d'une certaine manière, concurrentes, ainsi que de reconquérir une audience.

Au nom de son groupe, M. Hage a fait part d'un soupçon, qui est devenu une accusation dans la bouche des orateurs du groupe R.P.R., je veux parler d'une prétendue volonté de mainmise sur l'information. Ce soupçon, cette accusation sont ahurissants lorsqu'on se souvient de ce qu'a été la pratique du pouvoir politique à l'égard du secteur public pendant tant d'années.

M. Louis Mexandeau. Ils ont la mémoire courte !

M. Jean-Jack Queyranne. Ils sont amnésiques !

Mme la ministre chargée de la communication. Nul ne peut sérieusement croire que le rapport d'orientation proposé aujourd'hui à l'examen du Parlement serait le faux-nez, le prétexte à une reprise en main politique du secteur public. Les éléments objectifs et institutionnels démentent formellement cette accusation. Les chaînes, même réunies sous une présidence unique, gardent leur identité, conservent une gestion autonome, avec des conseils d'administration distincts, et restent sous la tutelle vigilante du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Rien de sérieux, je le répète, ne permet d'étayer cette accusation. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jacques Godfrain. Le public ne s'y trompe pas !

M. Georges Hage. On avait des preuves ce soir même de ce que j'ai dit !

Mme la ministre chargée de la communication. Autre point fort d'interrogation et de divergence : la traduction structurelle des objectifs qui sont proposés au secteur public avec, notamment, le problème de la présidence commune pour les deux grandes chaînes.

Nous avons entendu les réserves, les interrogations, parfois les critiques virulentes. Ce que nous retirons, Jack Lang et moi-même, du débat sur ce point précis, c'est la nécessité de bien étayer le sens de cette proposition, de bien encadrer ses virtualités et de garantir l'identité des deux chaînes, puisque la préoccupation majeure qui s'est exprimée visait le risque de disparition d'une des deux chaînes, la victime désignée étant F.R. 3. Le Gouvernement doit être capable d'apporter des garanties, des assurances, et d'apaiser les craintes des usagers ainsi que des élus quant à la pérennité des deux chaînes du secteur public. Au demeurant, les inquiétudes exprimées par les professionnels qui vivent au sein de ces entreprises nous ont semblé moins fortes que celles de la représentation nationale.

M. Louis Mexandeau. C'est vrai !

Mme la ministre chargée de la communication. Nous tiendrons un très grand compte de ces craintes, car c'est là un des points majeurs d'incompréhension dans l'ensemble des propositions du Gouvernement.

M. d'Aubert ayant rappelé le précédent de la monarchie austro-hongroise à propos de la présidence unique pour Antenne 2 et F.R. 3, j'indique que, si cette formule n'a pas inspiré notre projet, elle a tout de même duré huit siècles et manifesté une efficacité certaine.

M. Jean-Pierre Delalande. Elle a mal fini !

Mme la ministre chargée de la communication. Si nous pouvons enfin offrir au secteur public audiovisuel une perspective durable - notre ambition ne va cependant pas jusqu'à huit siècles (*Sourires*) - ...

M. Louis Mexandeau. Soixante-dix ans peut-être !

Mme la ministre chargée de la communication. ... nous donnerions enfin aux usagers et aux professionnels un cadre de travail stable, ce qui, je le rappelle, est une de leurs aspirations majeures.

S'agissant du financement, il est clair que les analyses divergent en ce qui concerne la redevance au sujet de laquelle beaucoup de choses ont été dites. Certes, tout le monde s'accorde pour reconnaître qu'il convient d'améliorer son mode de perception. En revanche, on le voit bien, certains estiment qu'il faut renoncer à en augmenter le montant, voire un jour tout simplement supprimer ce mode de financement.

À cet égard, je tiens à relever une contre-vérité constamment répétée. On oppose toujours, en effet, la télévision publique, payante pour l'usager, et la télévision privée qui serait gratuite. Or, je le rappelle, la télévision privée est en fait payée quotidiennement par les usagers de l'audiovisuel.

M. Noël Joseph. Exactement.

Mme la ministre chargée de la communication. Chaque jour, chaque heure, mesdames, messieurs, la publicité est financée par l'ensemble des citoyens de ce pays - même par ceux qui ne regardent pas la télévision ! - par le biais des factures qu'ils acquittent sur tous leurs achats. Vous le savez parfaitement. Il est donc totalement déshonnête de prétendre que la télévision privée serait un cadeau « gratuit » offert aux usagers, alors que la télévision de service public serait une charge anormale pour les citoyens français.

À côté de ceux qui plaident en faveur de l'ameusement, voire de la disparition de la redevance, d'autres suivent l'engagement du Gouvernement d'assurer, d'abord un ajustement sérieux du montant de la redevance, ensuite une actualisation constante de son niveau en fonction de l'évolution des coûts. Je crois d'ailleurs que cette perspective avait déjà été envisagée par M. Barrot, dès le débat de l'automne dernier : il me semble avoir confirmé la nécessité de cette politique, indispensable si l'on veut sérieusement donner au secteur public les moyens de son travail.

Tels sont les deux grands volets du débat qui s'est déroulé - et ils n'épuisent certainement pas l'ensemble des enjeux de l'audiovisuel public. S'agissant du premier volet, il importe de noter une nouvelle fois les points d'accord qui émergent de ce débat, car ils sont novateurs par rapport à la manière dont a été traité jusqu'à présent le dossier de l'audiovisuel public. Quant au second volet, il laisse apparaître des insuffisances. Des clarifications sont nécessaires. Il y a des besoins d'approfondissement des projets du Gouvernement. Dès aujourd'hui, j'en suis sûr, le travail peut être poursuivi dans le sens souhaité ici majoritairement au service d'un secteur public fort.

A M. Hage, qui a exprimé fortement les soupçons de son groupe en ce qui concerne les intentions du Gouvernement et la réalité de la volonté de celui-ci à l'égard du secteur public, je répondrai que l'effort de clarification, et un certain nombre de réponses concrètes que nous apporterons dans les jours et semaines à venir, pourront lui prouver sur bien des points que la majorité gouvernementale s'assigne pour le secteur public audiovisuel, des objectifs sur lesquels nous pouvons nous rejoindre.

Je crois que cette possibilité existe également pour un certain nombre d'autres éléments développés par les groupes de l'opposition : si, comme nous, ils sont prêts à poursuivre sérieusement la discussion, non pas pour enfoncer le secteur public dans le *statu quo*, mais pour bâtir vraiment des solutions concrètes et pour aller de l'avant, comme les professionnels et le public le demandent - ils ne nous pardonneraient pas de ne pas le faire dès aujourd'hui - nous pourrions avancer sur nombre de points et avancer, je le crois, rapidement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Le débat est clos.

3

RENVOI POUR AVIS

M. le président. La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République demande à donner son avis sur le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la prévention des mauvais traitements à l'égard des mineurs et à la protection de l'enfance, dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (n° 645).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

4

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 648, distribué et renvoyé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif au congé parental et à diverses validations.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 649, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi relatif à la création d'un troisième concours d'entrée à l'Ecole nationale d'administration.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 650, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à quinze heures, première séance publique :

Questions au Gouvernement :

Discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 618 relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (rapport n° 643 de M. Léo Gréard, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le mercredi 10 mai 1989, à zéro heure cinquante-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER

ORDRE DU JOUR ÉTABLI À LA SUITE DE LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 9 mai 1989

et décision de l'Assemblée nationale du même jour

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 19 mai 1989 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 9 mai 1989, le soir, à vingt et une heures trente :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel, et débat sur cette déclaration.

Mercredi 10 mai 1989, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (n° 618, 643).

Jeudi 11 mai 1989 :

L'après-midi, à quinze heures :

Questions posées à M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer.

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à diverses dispositions en matière de sécurité routière et en matière de contraventions (n° 618, 643).

Vendredi 12 mai 1989, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, et l'après-midi, à quinze heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'accueil par des particuliers, à leur domicile, à titre onéreux, de personnes âgées ou handicapées adultes (n° 620, 644).

Mardi 16 mai 1989, l'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à modifier l'article 6 bis de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires (n° 642) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif au code de la voirie routière (partie législative) (n° 637) ;

Discussion des conclusions du rapport sur la proposition de résolution de M. Louis Mermaz et plusieurs de ses collègues tendant à modifier le premier alinéa de l'article 33 du règlement de l'Assemblée nationale (n° 647).

Mercredi 17 mai 1989, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant et complétant certaines dispositions du livre deuxième du code rural ainsi que certains articles du code de la santé publique (n° 632).

Jeudi 18 mai 1989 :

L'après-midi, à quinze heures :

Questions posées à M. Roland Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères.

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives (n° 551).

Vendredi 19 mai 1989, le matin, à neuf heures trente, après les questions orales sans débat, l'après-midi, à quinze heures, et, éventuellement, le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'information et à la protection des consommateurs ainsi qu'à diverses pratiques commerciales (n° 566).

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Publicité (publicité extérieure : Paris)

87. - 10 mai 1989. - M. Jean Tiberi expose à **M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs**, que son attention a été appelée sur un projet de décret en Conseil d'Etat actuellement en cours d'élaboration et qui autoriserait la publicité sur les péniches circulant sur la Seine, au moyen de panneaux rabattables permettant de franchir les ponts tout en déployant de très grandes surfaces de publicité (un mètre sur cinq mètres de large). D'après ces renseignements, la publicité serait autorisée aux bateaux de commerce (péniches et barges) se rendant à un port de chargement ou en attente de transport. Environ 3 000 bateaux pourraient, à l'échelon national, être concernés. Une telle possibilité constituerait incontestablement une pollution esthétique, notamment pour Paris. Les élus de la capitale ne peuvent qu'y être hostiles, et elle entraînerait à coup sûr la réprobation de la population. Il lui demande si les informations dont il a eu connaissance à ce sujet sont exactes et souhaiterait connaître la position du Gouvernement.

Sports (basket-ball)

88. - 10 mai 1989. - M. Edouard Landrain interroge **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargé de la jeunesse et des sports**, sur le problème posé dans les championnats par les joueurs de basket-ball récemment nationalisés.

*Sécurité sociale
(conventions avec les praticiens)*

89. - 10 mai 1989. - M. Gilbert Millat attire l'attention de **M. le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale** sur la crise et ses lourdes retombées dans le domaine de la santé ; elle creuse les inégalités devant la maladie. C'est dire l'enjeu que comporte la négociation engagée autour de nouvelles conventions. En effet, elle concerne non seulement le niveau de rémunération des médecins, mais aussi l'avenir des techniques et pratiques médicales et donc le droit de tous les assurés sociaux à la santé. Il lui demande de lui indiquer ses orientations dans ce domaine.

*Anciens combattants et victimes de guerre
(déportés, internés et résistants)*

90. - 10 mai 1989. - M. Emile Koehl attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et des victimes de guerre** sur la reconnaissance des camps de prisonniers sous contrôle soviétique comme « camps annexes » de Tambow.

Recherche (établissements)

91. - 10 mai 1989. - M. Thierry Mandon appelle l'attention de **M. le ministre de la recherche et de la technologie** sur la situation de l'Ircha (institut de recherche et de chimie appliquée). Depuis de longs mois, les personnels de l'Ircha s'interrogent sur l'avenir de leur entreprise. Afin d'étudier ce que pourrait être l'avenir de ce centre de recherche de qualité, un rapport a été établi qui montre l'intérêt de cette entreprise et la qualité de ses prestations, notamment dans le domaine de la chimie et de l'environnement. Il lui demande quelles sont les perspectives de son action en ce domaine. Considère-t-il que l'activité de cette entreprise publique, en grande partie tournée vers la recherche, peut justifier une organisation voire une tutelle nouvelle ?

Police (personnel)

92. - 10 mai 1989. - M. Robert Le Foll attire l'attention de **M. le ministre de l'intérieur** sur le fait que près de 3 000 fonctionnaires de police, travaillant en région parisienne, sont originaires des D.O.M. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour améliorer la situation de ces personnels dans le domaine des congés bonifiés et des mutations et s'il envisage de leur attribuer une indemnité d'éloignement.

D.O.M.-T.O.M. (Guyane : politique économique)

93. - 10 mai 1989. - M. Léon Bertrand interroge **M. le Premier ministre** sur les perspectives de développement économique de la Guyane et notamment sur la nécessité de faire appel à ses ressources industrielles propres pour les fournitures de matériaux destinés au chantier Hermès et au barrage hydroélectrique du Petit-Saut.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE: et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS du SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions..... 1 an	108	554	
05	Table compte rendu.....	52	88	
35	Table questions.....	52	95	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
07	Table compte rendu.....	52	81	
27	Tab's questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77 STANDARD GENERAL : (1) 40-58-75-00 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un en.....	670	1538	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre commande.				
Tout paiement à la commande facilitera son exécution				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)